



Cofinancé par



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

PLAN D' ACTIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Adaptation au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Stratégie	
Livre 3 – Programme d'actions	X
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

Rapport d'étude

Septembre 2019



PLAN CLIMAT
Air Énergie Territorial 24

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

1. LES ENJEUX DU PLAN D'ACTION 2019-2024	4
2. L'ELABORATION CONCERTEE DU PLAN D'ACTION	5
2.1. Concertation départementale et régionale	5
• Journée de la Transition Energétique n°1	5
• Réunion « Club-Climat » des collectivités	6
• Journée de la Transition Energétique	6
2.2. Concertation locale	8
• Forum des acteurs	8
• Séminaire des élus	9
• Entretiens	10
3. LE PLAN D'ACTION 2019-2024	11
ACTION 0.1 : SUIVRE ET EVALUER LE PCAET	12
ACTION 0.2 : DEFINIR UN PLAN DE COMMUNICATION GENERAL SUR LE PCAET A DESTINATION DES DIFFERENTS PUBLICS ET DEVELOPPER LA CONCERTATION CITOYENNE	14
ACTION 1.1.1 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN SCOT ET UN PLUI DURABLES	17
ACTION 1.2.1 : INTEGRER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE DANS LES AMENAGEMENTS, SYSTEMATISER LES CONSTRUCTIONS EXEMPLAIRES ET DEFINIR DES REGLES D'AMENAGEMENT DURABLE	21
ACTION 1.3.1 : DEVELOPPER UN FONDS « VERT » POUR LES COMMUNES	29
ACTION 1.4.1 : ADAPTER LES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ENERGIES AUX EVOLUTIONS INDUITES PAR LA TRANSITION ENERGETIQUE	31
ACTION 2.1.1 : METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME AMELIA 2	35
ACTION 2.1.2 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX PUBLICS ET PRIVES	39

ACTION 2.2.1 : CONTRIBUER A UNE INFORMATION ENERGIE-CLIMAT TOUS PUBLICS ET ACCOMPAGNER DES OPERATIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION PORTEES PAR DES PARTENAIRES	42
ACTION 2.3.1 : MOBILISER LE GRAND PERIGUEUX ET LES COMMUNES MEMBRES SUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LEUR PATRIMOINE (BATIMENT ET ECLAIRAGE), SUR UNE MEILLEURE GESTION DES FLUIDES (ENERGIE, EAU), ET UNE PRISE EN COMPTE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR	45
ACTION 3.1.1 : DEVELOPPER L'INTERMODALITE	50
ACTION 3.1.2 : ACCOMPAGNER LES STRATEGIES DE MOBILITE DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS AVEC LE COVOITURAGE, ET SOUTENIR LES PDA/ ET LES PDE	53
ACTION 3.1.3 : CONTRIBUER A FAIRE DIMINUER LE BESOIN DE MOBILITE, EN EXPERIMENTANT NOTAMMENT LE TELETRAVAIL	55
ACTION 3.2.1 : METTRE EN ŒUVRE LE PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENT « PERIMOUV », PUIS LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	58
ACTION 3.2.2 : OPTIMISER LES TRANSPORTS SCOLAIRES	61
ACTION 3.3.1 : METTRE EN ŒUVRE UN SCHÉMA CYCLABLE INTEGRANT LA VELOROUTE VOIE VERTE	63
ACTION 3.4.1 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES MOTORISATIONS ALTERNATIVES	65
ACTION 3.4.2 : OPTIMISER LA LIVRAISON DE MARCHANDISES SUR LE TERRITOIRE	67
ACTION 4.1.1 : MOBILISER LE TISSU ECONOMIQUE SUR LE PCAET	69
ACTION 4.1.2 : MOBILISER LES ENTREPRISES DU BATIMENT	72
ACTION 4.1.3 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE ECOTOURISTIQUE	74
ACTION 4.1.4 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE D'ACHATS DURABLES	76

**ACTION 4.2.1 : DEVELOPPER UNE AGRICULTURE A FAIBLE IMPACT PRESERVANT
LES ESPACES AGRICOLES ET LES EXPLOITATIONS 78**

**ACTION 4.2.2 : PROMOUVOIR L'OFFRE ALIMENTAIRE LOCALE DE SAISON, EN
PARTICULIER DANS LES CANTINES, EN FAVORISANT UNE ALIMENTATION BAS
CARBONE 82**

**ACTION 4.3.1 : CONTRIBUER A DIMINUER LES DECHETS ET LEURS IMPACTS GRACE
A UNE STRATEGIE ZERO DECHET - ZERO GASPILLAGE, ET OPTIMISER LES
INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) 86**

**ACTION 5.1.1 : METTRE EN PLACE/ SUIVRE LES OUTILS ET L'ANIMATION D'UNE
STRATEGIE ENERGETIQUE 90**

**ACTION 5.2.1 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'ELECTRICITE RENOUELABLE
SUR L'AGGLOMERATION 92**

ACTION 5.3.1 : FAVORISER L'IMPLANTATION DE RESEAU DE CHALEUR 96

ACTION 5.3.2 : FAVORISER LA PRODUCTION DE BIOGAZ SUR LE TERRITOIRE 98

**ACTION 5.3.3 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENR DANS LE RESIDENTIEL,
PRIORITAIREMENT EN REMPLACEMENT DU FIOUL 101**

1. LES ENJEUX DU PLAN D'ACTION 2019-2024

L'agglomération du Grand Périgueux s'est inscrite dans la démarche collective proposée par le SDE 24 pour élaborer un PCAET intégré au PLUi Facteur 5.

Elle a souhaité construire un plan d'action ambitieux mais réaliste, qui la positionne sur une trajectoire de transition énergétique pour ce premier exercice d'application de la LTECV. Ce plan a donc été construit avec des actions regroupées (au nombre de 30) qui disposent toutes de porteurs et de partenaires identifiés. Pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du Grand Périgueux, les objectifs et moyens sont bien identifiés. Pour les actions portées par des partenaires, le travail d'élaboration a permis d'aboutir à des actions opérationnelles pour certaines. Pour d'autres, les réflexions continuent et trouveront leur mise en œuvre opérationnelle dans les mois qui viennent : les actions inscrites consistent alors aujourd'hui, en première étape, à formaliser ces actions opérationnelles. Ce travail se poursuit en commun avec les intercommunalités engagées dans la démarche collective organisée par le SDE 24, pour ce qui concerne les partenaires de périmètre départemental ou régional.

Il est à noter que les actions sur les ENR reposent sur des projets aujourd'hui identifiés. Les objectifs affichés pourront donc probablement être dépassés à l'échéance 2024. Le suivi annuel, puis l'évaluation à mi-parcours, serviront à réorienter certains objectifs. Ce programme d'actions a en effet vocation à être amendé et renforcé au fil du suivi pour pouvoir s'adapter aux évolutions et intégrer les nouvelles opportunités de déploiement d'actions qui se présenteront.

Pour les actions dont l'analyse a révélé soit un impact négatif, soit le plus souvent un « point d'attention », les corrections nécessaires ont été apportées à la fiche action. C'est-à-dire que le point de vigilance repéré dans le rapport d'évaluation environnementale stratégique a fait l'objet d'un retour vers la fiche-action pour bien y mentionner les mesures de précaution ou d'évitement à prendre lors de la mise en œuvre de cette action.

« Point de vigilance » signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter.

2. L'ELABORATION CONCERTEE DU PLAN D'ACTION

Plusieurs temps de concertation ont été aménagés tout au long du projet de Plan Climat, afin de recueillir la vision des acteurs locaux sur les thématiques Climat-Air-Energie et de co-construire avec eux le plan d'actions autour d'actions partagées et portées par chacun.

Cette concertation a eu lieu à deux échelles :

- une échelle « supra-EPCI », avec des événements dédiés aux partenaires intervenant sur l'ensemble des EPCI, à l'échelle départementale ou régionale ;
- une échelle locale, celle de la communauté d'Agglomération, visant les partenaires spécifiques au Grand Périgueux.

2.1. Concertation départementale et régionale

Trois temps de concertation et d'animation du PCAET à l'échelle supra-EPCI se sont tenus depuis le début de la démarche, à l'initiative du SDE24. Ces temps sont décrits ci-dessous.

- **Journée de la Transition Energétique n°1**

Une première journée réunissant les partenaires supra-EPCI a eu lieu le 13 décembre 2017 dans les locaux du SDE24 à Périgueux.

Cette journée visait à lancer la concertation autour de la présentation du diagnostic à l'échelle départementale puis d'ateliers thématiques et d'entretiens avec les acteurs, auxquels les élus et services des collectivités pouvaient assister.

Cette journée a permis de recueillir un état des lieux et la vision des partenaires sur les thématiques Climat-Air-Energie en Dordogne, ainsi que de préciser le rôle et positionnement de chaque structure dans les filières.

Le déroulé de la journée et quelques photographies des temps d'échanges sont présentées ci-après.

Animateurs :	Albea	AERE	Eco2 Initiative
9h - 10h15	Plénière : Présentation de la mission, collectivités engagées, calendrier, travail effectué Puis synthèse départementale du diagnostic et échanges sur le diagnostic.		
10h30 - 12h	Entretien CCI/CMA	Entretien DDT	Atelier fournisseurs et producteurs d'énergie
14h - 15h30	Entretien CD24	Atelier activité économique (dont agriculture et forêt)	Entretien Enedis
15h45 - 17h15	Atelier habitat/bâtiment	Entretien GrDF	Entretien Ademe/Région

Les échanges ont été organisés au sein d'ateliers thématiques et d'entretiens spécifiques avec certains partenaires, les élus et services des collectivités choisissant les sessions auxquelles ils souhaitent assister.

Le déroulement détaillé de la journée ainsi que des photographies des différents temps sont présentés ci-après.

	Matinée				Pause Midi 12h00 à 14h00	Après-midi		
	9h00-10h15	10h30-12h00		14h00-15h30		15h45-17h00		
		10h30-11h15	11h15-12h00	14h00-14h45			14h45-15h30	
Grand Salon (Préfecture)	Plénière	Atelier Rénovation Résidentiel Conseil Départemental, CAUE, SOLIHA, ADIL, Grand Périgueux Habitat, Dordogne Habitat, ARTEE, Crédit Agricole Réfèrent SDE 24 : Youenn Huon		Atelier EnR Chaleur dont mobilité Conseil Départemental, SDE 24, GrDF, Chambre Agri, Filière Bois, ENGIE Réfèrent SDE 24 : Hugo Szymczak			Echanges (speed-dating) Partenaires/EPCI	
Salle Maxime Roux (Préfecture)		Atelier Adaptation au changement climatique, Vulnérabilité Conseil Départemental, Chambre Agri, CRPF Réfèrent SDE 24 : Hugo Szymczak		Entretien ENERCOOP Réfèrent SDE 24 : Sébastien Vigneron	Entretien Bailleurs sociaux Réfèrent SDE 24 : Sébastien Vigneron			
Salle de réunion (SDE 24)		Entretien FD Cuma Réfèrent SDE 24 : Delphine Radtke	Entretien Chambre Agri (M. Joffre) Réfèrent SDE 24 : Delphine Radtke	Entretien ARTEE Réfèrent SDE 24 : Gaëlle Basbayon	Entretien Crédit-Agricole Réfèrent SDE 24 : Gaëlle Basbayon			
Showroom (SDE 24)		Atelier EnR électrique dont mobilité SEM Périgord Energie, SDE 24, ENEDIS, Chambre Agri, ENGIE, ENERCOOP Réfèrent SDE 24 : Sébastien Vigneron		Atelier Rénovation patrimoine public Conseil Départemental, SDE 24, ATD, Etat (DETR), Réno'Aqt Réfèrent SDE 24 : Youenn Huon				
Bureau Service Energies (SDE 24)		Entretien CCI/CMA Réfèrent SDE 24 : Gaëlle Basbayon	Entretien Conseil Départemental Réfèrent SDE 24 : Gaëlle Basbayon	Entretien CAUE/ADIL Réfèrent SDE 24 : Delphine Radtke				

Figure 2 : Déroulé de la Journée de la Transition Energétique n°2



Figure 3 : Introduction en séance plénière lors de la Journée de la Transition Energétique n°2 (source : site internet du SDE24)



Figure 4 : Echanges lors des ateliers et entretiens de la Journée de la Transition Énergétique n°2 (source : site internet du SDE24)

De gauche à droite et de haut en bas : Atelier « Rénovation Résidentiel » - Atelier « Adaptation au changement climatique et vulnérabilité » - Atelier « EnR électriques dont mobilité » - Entretien avec le Conseil Départemental

2.2. Concertation locale

- **Forum des acteurs**

En plus des temps de concertation organisés par le SDE24 à l'échelle supra-EPCI, le Grand Périgueux a organisé un temps de concertations avec ses propres partenaires locaux : le Forum des acteurs, tenu le 23 mars 2018.

L'objectif était de mettre en débat auprès de ces partenaires les premières orientations stratégiques proposées au Comité de Pilotage du 2 mars 2018, afin de les affiner, et de recueillir aussi des idées, ainsi que des actions éventuellement en cours.

Avec une bonne mobilisation des partenaires locaux (23 personnes) et des services du Grand Périgueux (10 personnes) venus contribuer à la démarche, la journée a permis de partager les orientations stratégiques, de critiquer les objectifs proposés pour les leviers d'actions qui ont pu être confirmés pour certains (ENR) ou baissés pour d'autres (agriculture).

Les structures et services participants étaient les suivants :

Structure	Poste - Services
Mairie Saint- Crépin d'Auberoche	conseiller municipal
Fromarsac	responsable environnement
Grand Périgueux	responsable service mobilité et transport
Chambre d'agriculture	conseiller agricole - antenne Périgord Vert
Grand Périgueux	coordinatrice Santé-Lutte contre les discriminations
Grand Périgueux	animatrice mobilité douce
Grand Périgueux	chargée d'études Développement Durable
Club des entreprises du Grand Quartier de la Gare	SPP Sécurité
Grand Périgueux	conseiller délégué en charge de la transition énergétique
CAUE Dordogne	directrice adjointe
Grand Périgueux	cheffe du service Urbanisme et DD
Initiative Périgord	chargé de mission
Mairie de Périgueux	responsable du service énergie et environnement
ARS	technicienne sanitaire
ADIL 24	directrice
Grand Périgueux	élu en charge du schéma cyclable
ENEDIS	responsable Collectivités
Association Pour les Enfants du Pays de Beleyme	animatrice
SDE 24	directeur de la transition énergétique et de l'innovation
ENGIE	responsable technique
Fédération CUMA 24	animateur Bois Energie
Grand Périgueux Habitat	directeur des études
Agence Technique Départementale Dordogne - Architecte	architecte conseil
GRDF	responsable technique
SMD3	responsable communication
CCI Dordogne	chargée de mission développement entreprises
Grand Périgueux	vice-président en charge de l'Urbanisme
Grand Périgueux	vice-présidente en charge du DD
Centre Hospitalier de Périgueux	ingénieur service technique
Grand Périgueux	animatrice prévention et valorisation déchets
Fédération de Pêche de la Dordogne	président
ADEME	chargé de mission approches territoriales
Interbois-Périgord	délégué départemental

• Séminaire des élus

Le 5 décembre 2018 a eu lieu un séminaire rassemblant une vingtaine d'élus du Grand Périgueux, destiné à partager toute la démarche, et à enrichir le projet de leurs retours. Leur ont été présentés les éléments principaux de diagnostic, de stratégie, et de plan d'action, en prélude aux documents complets qui leur seront fournis pour l'arrêt du projet en conseil communautaire en janvier 2019.

Les principaux retours ont été une demande de renforcement dans le plan d'action de l'explicitation de la prise en compte de l'environnement, au-delà des aspects énergie-climat. En particulier, le sujet de la biodiversité a été abordé, et des modifications au plan d'action ont été apportées en conséquence.

Le séminaire avait aussi pour objet de bien montrer le lien avec le PLUi Facteur 5 en cours de finalisation, et l'articulation pensée entre les démarches (le PCAET étant intégré au PLUi).

- **Entretiens**

Une liste des partenaires locaux à mobiliser dans le cadre du Plan Climat a été élaborée, elle a servi de support aux invitations pour le forum des acteurs. Certains de ces acteurs ont fait l'objet d'un entretien particulier (en présence ou par téléphone), afin de leur présenter la démarche et d'identifier leur implication possible. Les différents services du Grand Périgueux ont aussi été rencontrés afin de les mobiliser et de recueillir les projets en cours ou envisagés à valoriser et développer dans le PCAET.

Date	Structure
13/06/17	Service Gestion durable du Patrimoine
12/12/17	Service Mobilité et Transports
17/01/18	Ville de Périgueux –service Energie et Environnement
26/01/18	Centre Hospitalier de Périgueux – service technique
05/01/18	Grand Périgueux Habitat
06/01/18	Atelier Santé Ville – Grand Périgueux
08/01/18	PRU du Grand Périgueux à Chamiers
08/01/18	ENEDIS
09/01/18	Service Habitat et renouvellement urbain
14/01/18	SCOT
15/01/18	Assainissement - Grand Périgueux (méthaniseur)
27/02 et 12/03	GRDF
09/04/2018	Pôle Patrimoine Services techniques et urbains – Grand Périgueux
16/10/2018	Pays de l'Isle en Périgord
26/09/2018	FFB Dordogne
26/09/2018	CAPEB Dordogne

3. LE PLAN D'ACTION 2019-2024

Axe 0 : Coordonner, communiquer, suivre et évaluer le PCAET

ACTION 0.1 : SUIVRE ET EVALUER LE PCAET

Descriptif

Contexte de l'action

Le Plan Climat Air Energie Territorial s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. Cela implique d'organiser le suivi des actions, mais aussi l'évaluation de leur impact sur le territoire.

Conformément au décret du 28 juin 2016, le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Le suivi se déroule tout au long de la mise en œuvre du plan climat. Il apporte une vision quantifiée grâce aux indicateurs qui ont été définis dès la phase de conception de l'action. Les indicateurs sont constitués de données, voire d'unités, claires et précises qui correspondent aux résultats d'une opération : m² isolés, kWh économisés, teqCO₂ évitées, m³ de bois valorisés, km de pistes cyclables aménagés, nombre de participants à un atelier, etc.

Après trois ans d'application, le programme d'actions, les réalisations, les résultats et les effets doivent être évalués. La mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial doit faire l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

L'évaluation rassemble et mobilise l'ensemble des parties prenantes : élus, agents, collectivités, financeurs, partenaires publics-privés, acteurs socio-économiques, société civile organisée, habitants, etc..

Le suivi du PCAET alimentera le rapport annuel développement durable.

Objectifs et contenu de l'action

⇒ Coordonner le suivi et l'évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial.

La coordination du suivi et de l'évaluation du Plan Climat implique la construction d'outils et d'une démarche d'animation auprès des services :

- tableau de bord des actions,
- choix partagé des indicateurs d'évaluation,
- comité de travail interne réunissant autour de l'animateur PCAET, les référents des différents services (équipe projet) pour suivre l'avancement du plan d'actions et faire remonter les projets.

L'équipe projet sera réunie 1 fois par an.

Le rôle des référents sera de :

- Porter les questions énergie-climat au sein des services, pour qu'elles soient prises en compte au bon moment (dès la conception) dans tous les projets.
- Fournir les éléments issus de leurs services pour le suivi et l'évaluation.

Pour accompagner cette organisation, une formation continue spécifique sur l'intégration des enjeux PCAET dans leurs missions et leurs services pourra être délivrée aux référents.

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Direction : Stratégies territoriales
Partenaires financiers	Sans objet
Partenaires techniques	Etat, SDE24 et AREC pour l'établissement d'indicateurs communs et l'appui au suivi évaluation
Ressources	0.1 ETP
Budget	0

Calendrier

Dès 2019

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteur
Actualisation annuelle du tableau de bord des actions et des indicateurs associés	-	Réalisé	Direction Stratégies territoriales

Axe 0 : Coordonner, communiquer, suivre et évaluer le PCAET

ACTION 0.2 : DEFINIR UN PLAN DE COMMUNICATION GENERAL SUR LE PCAET A DESTINATION DES DIFFERENTS PUBLICS ET DEVELOPPER LA CONCERTATION CITOYENNE

Descriptif

Contexte de l'action

L'agglomération est dotée de moyens de communication et de mobilisation importants (Forum, site internet, conseil de développement, réunions publiques organisées autour de thématiques diverses comme le PLUi, le schéma cyclable, le plan global de déplacement), mais la population reste encore peu impliquée dans la co-construction des projets.

A titre d'exemple, de nombreuses actions ont été mises en œuvre par l'agglomération :

- des actions de communication sur le tri sélectif, le plan global de déplacement, le développement durable,
- l'organisation régulière de réunions publiques (déplacements, déchets, urbanisme), de conseils de développement,
- des accompagnements individualisés : aides techniques et financières sur les questions de logement et de précarité énergétique dans le cadre d'Améliâ.

Parallèlement, d'autres institutions mettent en œuvre des actions impactant le climat, l'air et l'énergie : la région Nouvelle Aquitaine, l'ADEME, le département, le SDE24, des associations, le CAUE ... Dans le cadre de leurs compétences, elles mobilisent chacune des outils de communication qu'il s'agira pour le Grand Périgueux de relayer.

Élément spécifique de diagnostic

Sans objet

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Mobiliser les citoyens sur le suivi et la mise en œuvre du PCAET, au travers d'instances participatives comme le Conseil de Développement, et/ou via un forum régulier mobilisant des associations pertinentes ainsi que des citoyens.
- ⇒ Leur restituer l'avancement du PCAET et les impliquer éventuellement via des Groupes de Travail sur certains sujets :
 - mobilité douce
 - achats groupés d'équipements efficaces (LED, poêles à bois, isolants biosourcés...)
 - financement participatif de projets ENR.
- ⇒ Formaliser un plan de communication adapté aux différents publics (grand public et institutionnels/partenaires directs/entreprises) définissant annuellement les documents à produire et les événements à organiser, sur les champs de compétences ou sous maîtrise d'ouvrage du Grand Périgueux dans le cadre du PCAET. Il devra aussi définir les outils à mobiliser et le calendrier à respecter, en cohérence avec les interventions et manifestations prévues par d'autres acteurs aux différentes échelles sur ce sujet.

Il s'agira de communiquer en priorité sur les politiques phares du Grand Périgueux :

- ✓ Les déplacements et la mobilité (transport en commun, schéma cyclable),
 - ✓ L'habitat (écogestes, réhabilitation),
 - ✓ L'économie (écogestes au sein des entreprises).
- ⇒ Identifier les événements récurrents, pour en faire des temps forts annuels (semaines du Développement Durable, de la mobilité...).
- ⇒ Utiliser le Rapport Annuel de Développement Durable pour la communication de l'avancement du plan climat en produisant :
- un point de suivi des actions engagées,
 - une liste d'indicateurs pertinents représentatifs des différents axes, et leur valeur actualisée année après année.
- ⇒ Intégrer au plan de communication un volet spécifique de sensibilisation / formation des élus intégrant :
- la tenue de formations pour tous les élus du territoire sur les aspects énergie-climat (offre de formations aux élus de l'ADEME, du CNFPT...);
 - la tenue d'informations / formations collectives pour la mise en place de meilleures pratiques au sein des communes : comptabilité énergétique, éléments performants dans les cahiers des charges d'achats (matériel, nourriture comme de construction),
 - la visite de sites exemplaires sur l'agglomération (constructions labellisées permettant de faire connaître à tous les élus les meilleures pratiques constructives ou énergétiques, réseaux de chaleur, chaufferies bois...) ou en dehors ;
- ⇒ Intégrer au plan de communication un volet spécifique de sensibilisation / formation des agents intégrant :
- une stratégie écogestes ;
 - la mise en place dans le plan de formations d'un volet spécifique sur les formations environnementales adapté à chaque métier (formation aux achats durables pour les acheteurs, à l'écoconduite pour les grands conducteurs, les économies d'énergie pour les gestionnaires de patrimoine),
 - la visite de sites exemplaires pour les chefs de projets de construction ou les gestionnaires de sites (exemples : centre Nautilus du Grand Angoulême pour les démarches d'économie d'énergie dans un centre aquatique, Hôtel de la Métropole Bordelaise pour l'approvisionnement énergétique en coeur de ville sur de la récupération de chaleur fatale...), ;
- ⇒ Utiliser le logo départemental du PCAET sur les différents supports de communication du Grand Périgueux pour les actions qui en relèvent.

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Directions : communication/tourisme et Stratégies territoriales
Partenaires	ADEME et CNFPT pour les formations
Ressources	0.2 ETP
Budget	0

Calendrier

- Rapport Développement durable : élaboration en février-mars de chaque année.
- Semaine développement durable : du 30 mai au 5 juin.
- Semaine de la mobilité : du 16 au 22 septembre

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Nombre de réunions des instances citoyennes	1	2 réunions/an	Direction Stratégies territoriales
Plan de communication formalisé annuellement	Non réalisé	Réalisé	Direction Communication

Axe 1 : Planifier un aménagement et un urbanisme durables

Programme 1.1 : Doter le territoire de documents d'urbanisme porteurs d'une ambition énergie climat

ACTION 1.1.1 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN SCOT ET UN PLUI DURABLES

Descriptif

Contexte de l'action

• Le SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est porté par le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord. Il a été lancé en mars 2017. Ce document va définir le projet de développement du territoire pour les 15 à 20 ans qui viennent en matière de développement économique, d'habitat, de transport, de préservation des espaces, notamment agricoles, ou encore de couverture numérique.

• Le PLUi

La Communauté d'agglomération élabore actuellement son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Son approbation est visée pour fin 2019. Il devra être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le Grand Périgueux a fait le choix d'un PLUi dit de « facteur 5 ». Outre la question de l'urbanisme, il traitera des cinq problématiques suivantes :

- de l'habitat,
- des déplacements et de la mobilité,
- du patrimoine et des paysages ;
- de la trame verte et bleue ;
- de la transition énergétique et de l'environnement en intégrant le PCAET et ses objectifs.

Au-delà, le PLUi abordera aussi le volet eau et assainissement (dont la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations -GEMAPI), le développement économique et la question des déchets.

Élément spécifique de diagnostic

L'urbanisme agit en premier lieu sur le bâti et les déplacements. Les postes résidentiel, tertiaire et transport représentent 92% des consommations d'énergie du territoire et comptent pour 69% des émissions de GES. Les orientations d'urbanisme et d'aménagement sont donc décisives à long terme pour la transition énergétique du territoire.

Objectifs et contenu de l'action

Les déplacements sont un enjeu majeur, tant à l'échelle du Grand Périgueux qu'à l'échelle du SCOT. Les différents enjeux liés à la thématique déplacement-mobilité sont concordants entre le PLUi et le SCOT :

- une mobilité à la fois vecteur de développement économique, une mobilité au quotidien facilitée, et recouvrant un enjeu environnemental fort : limitation des consommations énergétiques, réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- la navette ferroviaire, comme élément central de la stratégie des déplacements à l'échelle du Grand Périgueux et du SCOT : cadencement des trains, aménagement des gares et haltes ;

Le volet environnemental du SCOT revêt plusieurs enjeux :

- il contribue fortement à la qualité du cadre de vie sur le territoire (lien étroit avec la fonction d'accueil de population),
 - la prise en compte de la trame verte et bleue doit permettre d'assurer un développement et un aménagement durable du territoire (prise en compte des risques, aléas, principe d'Éviter-Réduire-Compenser (ERC),...), et contribuer ainsi en particulier à la préservation de la biodiversité,
 - il doit fixer des objectifs en matière de transition écologique : production d'énergie renouvelable, limitation des émissions de GES,...
- ⇒ privilégier les ENR et les dispositions constructives favorisant le bioclimatisme,
 - ⇒ stratégie de mobilités douces locales dans les bourgs, schéma des services favorisant le raccourcissement des distances, promotion des mobilités alternatives, articulation avec les stratégies de véhicules électriques ou GNV.
 - ⇒ mise en place des indicateurs climat-énergie formalisant des objectifs sur ces différents sujets (consommation d'énergie du territoire, mobilité).

● Le PLUi

Il est la traduction du projet de territoire commun et partagé en apportant des réponses tant réglementaires qu'opérationnelles aussi bien dans les futures zones à urbaniser que dans le tissu existant.

La dimension environnementale et la transition énergétique y sont intégrées à travers les différentes pièces qui le composent : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le zonage, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et thématiques, et les programmes d'orientations et d'actions (POA).

- **Le PADD et ses ambitions fortes** : le territoire s'engage à réduire de 50 % le potentiel constructible. Il est construit autour de 3 grands axes :

- ❖ **Conforter le rôle de pôle d'équilibre structurant régional :**

- ⇒ En soutenant et accompagnant l'attractivité économique.
- ⇒ En désenclavant le territoire.
- ⇒ En affirmant le dynamisme du Grand Périgueux autour de ses équipements.

- ❖ **Structurer le développement du Grand Périgueux autour d'un équilibre urbain-rural :**

- ⇒ En s'appuyant sur une armature territoriale impliquant les composantes urbaines et rurales dans une complémentarité de projets.
- ⇒ En menant une politique de l'habitat favorisant les parcours résidentiels.
- ⇒ En équilibrant le développement intercommunal pour valoriser les identités urbaines et rurales du territoire.
- ⇒ En développant l'agglomération en s'appuyant sur une intermodalité efficiente.

- ❖ **Maîtriser et intégrer le développement du Grand Périgueux :**

- ⇒ En valorisant la richesse paysagère, patrimoniale et environnementale.
- ⇒ En qualifiant et requalifiant l'insertion urbaine.
- ⇒ En s'inscrivant dans un projet responsable face aux risques et nuisances connus.
- ⇒ En contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'adaptation au changement climatique.

- **Le zonage** : inscription dans un mode de développement plus vertueux en termes de consommation d'espaces par l'urbanisation. Cela implique la volonté de :

- Modérer, réduire et maîtriser la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'urbanisation.
 - Limiter l'étalement urbain et le mitage.
 - S'appuyer en premier lieu sur les capacités résiduelles du tissu urbain existant (vacance, densification, dent creuse...).
 - clarifier les besoins d'espaces dédiés au développement économique par une bonne coordination de la stratégie territoriale.
- **Le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), les programmes d'orientations et d'actions (POA).** Il s'agira notamment de :
- sélectionner les espaces à projet urbain, afin de ne pas accentuer le mitage et améliorer paysagèrement les zones d'activité économique,
 - rechercher une préservation des espaces naturels et boisés de qualité et des points de vue et panoramas,
 - contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en diminuant les îlots de chaleur, en incitant la production d'énergies renouvelables dans le respect d'une intégration urbaine et paysagère.
 - concilier le maintien de la fonctionnalité écologique du territoire et la pérennité des activités productives, notamment agricoles et forestières.
 - fixer un éventail de modalités réglementaires et opérationnelles en termes d'assainissement, de gestion des eaux afin de proposer un développement urbain respectueux de la sensibilité environnementale de ces milieux vulnérables et en lien avec les territoires situés en aval.

Pilotage et moyens

Porteurs	Pays de l'Isle en Périgord (4 EPCI de la Vallée de l'Isle) pour le SCOT et Le Grand Périgueux pour le PLUi
Référent CAGP	Directions : Stratégies territoriales Service : Urbanisme et développement durable
Partenaires financiers	Etat et département pour le PLUi
Partenaires techniques	EPCI et personnes publiques associées (Etat, CD24, chambres consulaires,....), 43 communes, CAUE24, la chambre d'agriculture 24
Ressources	1.5 ETP pour le PLUi

Calendrier

SCOT :

- mi 2019, élaboration du document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- juillet 2019 : enquête publique
- fin 2019 : approbation du SCOT

PLUi :

- Début 2019 : examen du PLUi par les personnes publiques associées (Etat)
- Mai-juin 2019 : enquête publique

- Fin 2019 : approbation du PLUI facteur 5 (délibération du conseil communautaire)
Mises en œuvre dès 2020

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur période 2002-2014	PLUi : période 2020-2032	Producteur
Consommation d'espaces naturels et/ou agricoles par l'urbanisation sur le Grand Périgueux	844 ha	677 ha	Direction Stratégies territoriales

Indicateur	Avant PLUi	Objectif PLUi à 2032	Producteur
Indicateur de densification (en ha ouvert à l'urbanisation)	Environ 3000 ha	1316 ha	Direction Stratégies territoriales
Part des parcelles constructibles en zone U	53 %	59 %	Direction Stratégies territoriales

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	++
Energie économisée annuellement (GWh/an)	Gain d'un aménagement durable en 2024 = 20 GWh/an*
Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	Gain d'un aménagement durable en 2024 = 5 000 tCO ₂ e/an*
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Impact positif sur tous les sujets (évaluation environnementale du PLUi et du SCOT)
Economies estimées	Sans objet
Rapport coût-efficacité	+ : action structurante pour le long terme

* estimation au prorata de la mise en œuvre complète du PLUi à 2032

Axe 1 : Planifier un aménagement et un urbanisme durables

Programme 1.2 : Mener et généraliser des programmes d'aménagement exemplaires

ACTION 1.2.1 : INTEGRER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE DANS LES AMENAGEMENTS, SYSTEMATISER LES CONSTRUCTIONS EXEMPLAIRES ET DEFINIR DES REGLES D'AMENAGEMENT DURABLE

Descriptif

Contexte de l'action :

Le Grand Périgueux a déjà acté la réalisation d'opérations exemplaires sur son territoire sous sa maîtrise d'ouvrage. Plusieurs projets exemplaires intégreront la question de la transition énergétique et écologique :

- **L'îlot Sernam, le futur quartier d'affaires du Grand Périgueux :**

A Périgueux, derrière la gare SNCF, avec la perspective de l'arrivée des transports ferroviaires cadencés, un quartier d'affaires est programmé en 2021 sur des anciens terrains du Sernam (Service national des messageries) de 5.5 hectares. 35 000 m² de bureaux dédiés principalement aux activités tertiaires seront édifiés dans les prochaines années.

Seront implantées des activités économiques : entreprises de services privées ou publiques, de formation, d'hôtellerie-restauration, de commerce de proximité.

- **Le pôle de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et des Cultures urbaines :**

Le Grand Périgueux est propriétaire d'une ancienne base militaire de l'OTAN (1952-1982), située au Bas Chamiers, dans le méandre de la rivière Isle. Le site était à l'abandon jusqu'en 2003, année de démolition des bâtiments. Aujourd'hui, il s'agit d'une friche de 5 hectares qui comprend plusieurs atouts : une localisation stratégique, en plein cœur de l'agglomération, et à l'interface des quartiers prioritaires de la politique de la ville, une résurgence d'une source, des berges végétalisées à mettre en valeur malgré des parties étroites, une rivière domaniale (déclassée des voies navigables).

Le projet s'inscrit dans les documents stratégiques suivants :

- Stratégie Urbaine Intégrée pour les quartiers 2014-2020 (Région-FEDER).
- Contrat de ville 2015-2020 signé avec l'Etat et engageant tous les partenaires institutionnels.
- Projet de Renouveau Urbain de Chamiers.

Il comprend 4 éléments combinés, complémentaires et interactifs :

- Un parc urbain intergénérationnel.
- Des équipements à vocation d'économie sociale et solidaire.
- Des équipements dédiés aux cultures urbaines (sociaux, culturels et sportifs).
- Des infrastructures « de connexion ».

- **Le quartier prioritaire de Chamiers** a été retenu au titre du volet Régional du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU). Cette opération concernera 563 logements (498 collectifs et 65 logements individuels), datant des années 1960-1970, présentant des difficultés. Le projet portera également sur les espaces et équipement publics et sur le développement économique et l'emploi. Le renouvellement de

ce quartier sera réalisé en lien très fort avec le futur Pôle de l'Économie Sociale et Solidaire et Cultures Urbaines à venir.

- **La future crèche Clos Chassaing** qui sera labellisée Haute Performance Énergétique - BEPOS (bâtiment à énergie positive) – EFFINERGIE avec minimisation de l'énergie consommée et production d'énergies renouvelables.

La construction de cette crèche s'inscrit dans le cadre du « plan crèche » du Grand Périgueux qui a pour objectif la remise à niveau des structures d'accueils et de leurs capacités. Pour répondre à cette exigence des études ont été réalisées au préalable pour évaluer le bilan carbone du bâtiment, sa future consommation énergétique et les dispositifs de production d'énergie nécessaires à installer.

- **La future piscine de Saint Laurent sur Manoire** : la construction d'une piscine d'été a été actée sur le terrain face au parking-relais de Niversac en juin 2017. Le projet intègre la volonté de minimiser les consommations, notamment d'énergie.

- **Le lac de Neufont à Saint Amand de Vergt** : dans le cadre du recensement des projets entrant dans la démarche Smart Périgord, le Grand Périgueux a identifié ce site en 2017 dans l'objectif d'en faire un site modèle en termes de tourisme durable.

- **Le Syndicat mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) et la GEMAPI**

La GEMAPI est une nouvelle compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Le Grand Périgueux est compétent depuis le 1er janvier 2018.

Le Syndicat a pour objet le suivi, les études, l'aménagement, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et humides, sur l'ensemble du bassin versant de l'Isle, ainsi que l'animation et la sensibilisation des riverains et acteurs locaux.

L'extension du périmètre du SMBI comprenant notamment 42 communes du Grand Périgueux (sauf Paunat), a été actée en 2018.

Le syndicat intervient sur la rivière Isle et ses affluents, leurs sources, leurs dépendances, leurs bras morts, leurs canaux, leurs ouvrages de navigation, tous les milieux humides ou aquatiques, présents sur le bassin versant de l'Isle, y compris sur le domaine privé.

Élément spécifique de diagnostic

L'urbanisme agit en premier lieu sur le bâti et les déplacements. Les postes résidentiel, tertiaire et transport représentent 92% des consommations d'énergie du territoire et comptent pour 69% des émissions de GES. Les orientations d'urbanisme et d'aménagement sont donc décisives à long terme pour la transition énergétique du territoire.

Objectifs et Contenus de l'action :

Dans le PLUi, les OAP constituent, avec le règlement l'un des outils permettant de traduire opérationnellement le projet de territoire, dans une formalisation opposable aux tiers. Les grandes caractéristiques des OAP, sont les suivantes :

- Un outil situé dans la continuité des orientations du PADD, pour traduire plus finement le projet de territoire ;
- Une pièce à forte portée opérationnelle car opposable aux autorisations d'urbanisme;
- Un contenu volontairement peu réglementé par le code de l'urbanisme pour faciliter le développement d'un urbanisme de projet.

Le programme d'orientations et d'actions (POA) est l'instrument de mise en oeuvre de la politique de l'habitat (pour le PLUi tenant lieu de PLH), des transports et déplacements (pour le PLUi tenant lieu de PDU) et de

l'énergie. Il vient notamment préciser et détailler les orientations et objectifs inscrits dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi. Il comprend également tout élément d'information nécessaire à cette mise en oeuvre.

Mesures

- ⇒ Intégrer des éléments d'adaptation aux projets d'urbanisme et d'aménagement, en particulier pour se prémunir des fortes chaleurs estivales et lutter contre les îlots de chaleur urbains :
 - Augmenter le % de surface non imperméabilisée.
 - Imposer ou proposer des formes urbaines favorisant le bioclimatisme.
 - Maximiser la végétalisation des espaces.
- ⇒ Dans le tissu bâti existant, proposer une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur urbains via la végétalisation de la ville et la mise en place de solutions de rénovation favorables (protections solaires extérieures, stratégies d'isolation avec ajout d'inertie...).
- ⇒ Intégrer la question de l'eau aux questions d'aménagement (choix d'essences adaptés minimisant le besoin d'arrosage pour les espaces plantés, promotion de la récupération d'eau de pluie).
- ⇒ Intégrer la question de la préservation de la biodiversité aux questions d'aménagement :
 - Améliorer l'intégration des projets dans la trame verte et bleue (superficie et continuité des espaces verts).
 - Tenir compte du caractère allergène de certaines essences pour les choix de plantations – cf. guide « Végétation en Ville » du Réseau National de Surveillance Aérobiologique.
 - Minimiser le besoin d'entretien des nouveaux espaces verts (gestion différenciée et 0 phyto, choix d'espèces rustiques adaptées...).
- ⇒ **Mener à bien les opérations d'excellence énergétique du Grand Périgueux pour en faire des actions exemplaires servant de vitrine auprès de porteurs de projets : promotion et échanges de bonnes pratiques (retours d'expériences sur les points de vigilance notamment).**
- ⇒ Sur la base des opérations exemplaires existantes, construire un mémo des bonnes idées pour les faire connaître, intégrant en particulier :
 - les aspects bioclimatisme (isolation renforcée, protections solaires, ventilation naturelle et surventilation nocturne...),
 - la minimisation des surfaces imperméabilisées,
 - l'efficacité énergétique (équipements efficaces dont LED),
 - le développement des ENR dans une dynamique BEPOS anticipant la RT 2020 (et en particulier réflexion sur le raccordement ou le développement des réseaux de chaleur),
 - la question de la qualité de l'air intérieur.
- ⇒ Partager les cahiers des charges avec les communes.
- ⇒ Rassembler promoteurs, investisseurs, architectes, constructeurs pour partager les règles d'aménagement durable, sur la base du PLUi et notamment à partir de ses orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : il s'agit de mettre en place une stratégie d'animation à la suite de l'adoption du PLUi.
- ⇒ Faire connaître les opérations exemplaires du Grand Périgueux pour une incitation en amont auprès des porteurs de projets (liens avec les promoteurs immobiliers, les architectes,)

Cette action pourra se réaliser autour des projets détaillés ci-après :

- **Le futur quartier d'affaires** intégrera les enjeux environnementaux : chantier propre, gestion des eaux pluviales, gestion des déchets... La voiture laisse place aux piétons et aux vélos avec des lieux de circulation sécurisée. Ce quartier sera donc durable pour un cadre de travail apaisé, mais aussi au service de la biodiversité : les espaces paysagers assureront notamment une continuité verte. Ce quartier d'affaires fait partie des sites retenus pour incarner la Smart City, la ville intelligente où les technologies de l'information et de la communication viennent améliorer la qualité des services urbains et en réduire les coûts. Suivis par le SDE24, de nouveaux services numériques y seront expérimentés en faveur de l'innovation énergétique.

Un pôle de services mutualisés sera créé en 2021, d'une surface de 6 000 m², au cœur du quartier d'affaires. Ce nouveau bâtiment, sobre en énergie et adapté aux besoins contemporains ne sera pas uniquement dédié aux services administratifs du Grand Périgueux. Le tiers de sa surface sera en effet consacré à d'autres services publics rattachés au Grand Périgueux, afin de simplifier le rapport entre les usagers et notre offre de services.

- **Le projet de pôle de l'ESS et de cultures urbaines** met en valeur et ouvrira au public le site dans une approche éco-responsable assurant la gestion de la pollution des sols, le développement de l'agriculture urbaine et saine, la contribution à un nouveau modèle énergétique sobre, décarboné et local fondé sur la philosophie « d'innovation frugale ».

Il intègre des mesures architecturales et environnementales exemplaires qui permettent de limiter les coûts de fonctionnement de l'équipement et l'impact carbone du projet :

- des installations photovoltaïques en toiture qui permettront une autoconsommation d'énergie permettant de couvrir environ 30 % des besoins annuels des équipements
- une sobriété de conception pour un projet volontairement humble et responsable intégrant du réemploi de matériaux
- des ateliers de bricolage et de réemploi/détournement d'objets
- une exemplarité sur la gestion de la pollution et la création d'espaces-jardins laboratoires (ex. phytoremédiation, jardin médicinal et d'Épicure, espaces nourriciers immédiats) qui seront animés en lien avec le lycée agricole par des associations impliquées (AFAC24, Interstices, Les jardins d'Alaije) pour sensibiliser la population aux possibilités de cultiver son potager y compris sur un balcon, de consommer sain, local, thérapeutique, d'accéder à une outillthèque et des conseils pratiques.
- la gestion des eaux pluviales comme élément de paysage et de pédagogie.

Le Grand Périgueux propose ainsi un vaste espace de travail à destination des associations et des acteurs de l'ESS qui occuperont et animeront ce lieu.

- **Le quartier prioritaire de Chamiers (NPNRU) (volet habitat) :**

- Déconstruction de 201 logements.
- Production d'une offre nouvelle sur site de 199 à 219 logements.
- Réhabilitation de 312 logements sociaux dont 154 label Europe.

- **La future crèche de Clos Chassaing :**

La construction d'une crèche labellisée Haute Performance Énergétique BEPOS – EFFINERGIE avec minimisation de l'énergie consommée et production d'énergies renouvelables est programmée. Elle sera mise en service fin 2019.

Elle fera tout d'abord l'objet d'une isolation renforcée, elle comportera des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit.

D'autre part le bâtiment sera un moyen de communication à travers la presse locale et le site internet de l'agglomération pour sensibiliser les utilisateurs de la crèche et les citoyens aux économies d'énergies. Les

performances énergétiques de la structure seront diffusées ainsi que les comportements à adopter pour réaliser des économies d'énergies. De plus un « carnet de vie du bâtiment » sera mis à disposition pour expliquer le fonctionnement de la crèche et ses caractéristiques environnementales.

Ce projet de crèche s'inscrit véritablement dans la pratique d'un urbanisme durable. Les études sur sa réalisation prennent en compte l'intégration du bâtiment dans son environnement à plusieurs niveaux :

- des matériaux biosourcés, recyclables seront utilisés autant que possible.
 - le bâtiment sera compact et les critères d'ensoleillement ainsi que d'ombre portée par les bâtiments voisins seront calculés afin de déterminer une orientation optimale pour la crèche et ainsi minimiser sa consommation énergétique en hiver et maximiser la production d'électricité par les panneaux photovoltaïques.
 - un système de ventilation performant sera également mis en place afin de rafraîchir naturellement les pièces.
 - la crèche a fait l'objet d'une réflexion concernant son intégration dans le contexte urbain avec la création d'un cheminement qui améliorera et facilitera les flux piétons transversaux dans le quartier.
 - des espaces extérieurs de la crèche seront végétalisés, support éducatif mais aussi de qualité du cadre de vie.
- **La future piscine de Saint Laurent sur Manoire** : il s'agira d'un équipement performant sur le plan énergétique permettant de réduire les coûts de fluides nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'établissement et ainsi en réduire le déficit. Dans le cadre du projet, un marché global de performance a été lancé. Cette procédure permet de consulter des groupements constitués à la fois d'un architecte et d'une ou plusieurs entreprises qui seront à la fois en charge de la construction de l'équipement et de sa maintenance technique. La réponse qui sera apportée sera ainsi architecturale, mais aussi technique à la fois dans la construction et dans le suivi. Les performances à atteindre concerneront notamment le respect de la performance thermique du bâti (niveau d'isolation des matériaux mis en œuvre, ...), le respect de niveau de qualité de l'air et de l'eau (chloramine, hygrométrie, ...), et le respect des niveaux de consommation en énergie et en eau.
 - **Le lac de Neufont** : l'objectif du SDE 24 est d'améliorer l'efficacité et l'autonomie de son réseau énergétique sur le site tout en préservant le caractère naturel et convivial des lieux (micros réseaux). Différentes options seront étudiées : micro-méthanisation, solaire, hydrogène. L'objectif de cette démarche est que le site puisse servir de modèles pour d'autres campings de Dordogne.

- **La GEMAPI**

En 2019, le SMBI a réalisé un diagnostic de territoire afin de quantifier l'état des rivières et des zones humides notamment. Ce travail servira de base à la définition d'une politique GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Au premier semestre 2020, un programme pluriannuel de gestion (PPG) sera élaboré.

Des actions à plus-value environnementale sont prévues, de fin 2019 à début 2020, de l'Isle du confluent de l'Auvézère au confluent du Jouis (à Annesse et Beaulieu) :

- sélection des cépées et individus pour diversifier les âges et les essences ainsi qu'une gestion des arbres morts sur pieds et en berge. Les objectifs sont de garantir une ripisylve fonctionnelle, et de restaurer la continuité écologique verte.
- gestion des embâcles selon leur mobilité et les enjeux locaux. Les objectifs sont d'augmenter la naturalité de l'Isle, de garantir une diversité d'habitats au sein du lit mineur de l'Isle, et de gérer de manière adéquat les embâcles et le bois morts.

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Directions : Patrimoine- Services techniques / Habitat et Cohésion sociale Services : Grands Projets Maîtrise d'Ouvrage / Habitat et Renouvellement urbain.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le quartier d'affaires : SDE24, SEM Périgord Energie - Pour le Pôle ESS et des Cultures urbaines : Association CampUs, Etat, Région, Département, Caisse des dépôts et consignations, Centres sociaux, CAUE24, Coop Alpha, Aquitaine Active, Interstices, Ciné Passion, ARTEEC, AFAC 24... - Pour le NPNRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Grand Périgueux Habitat, Ville de Coulounieix-Chamiers, Département, Région Nouvelle Aquitaine, Caisse des dépôts et Consignations, Etat – hors ANRU, EPARECA, CAUE24,.... - Pour la crèche Clos Chassaing : SEM 24 Périgord Energies - Pour la piscine : non définis - Pour le lac de Neufont : SDE24 et l'ATD24, le CAUE24, Interbois Périgord. - Pour la GEMAPI : le SMBI
Partenaires financiers	Conseil régional : appels à projets (bâtiments du futur, chaleur renouvelable...), FEDER (logement social), l'Agence de l'Eau Adour Garonne (GEMAPI)
Partenaires techniques	SDE24, architectes, maîtres d'œuvre...
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le quartier d'affaires : département (200 000 €), Etat (535 500 € y compris le PEM). - Pour le Pôle ESS et des Cultures urbaines : CAGP (30%), Europe (20 %), Région (17 %), Département (15%), Etat (10%), CAF (4%), ADEME (5%) Pour le NPNRU : ANRU (23%), Etat hors ANRU (5%), CAGP (9%), Europe (2%), Région Nouvelle Aquitaine (2%), Département (3%), commune de Coulounieix-Chamiers (11%), OPH (43%) + Autres (Caisse des dépôts et consignations, CAF) (3%) - Pour la crèche Clos Chassaing : Etat (480 000 €), TEPCV (85 580€), région NA (231 615 €), département (250 000 €), ville de Périgueux (150 000 €), CAF (701 030 €)
Budgets	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le quartier d'affaires : 1.8 M€ (travaux) - Pour le Pôle ESS et des Cultures urbaines : 6.75 M€ (travaux sans les passerelles) Pour le NPNRU : 36 133 600 € HT - Pour la crèche Clos Chassaing : Investissement de 3.4 M€ - Pour la piscine : 4.9 M€ HT Département (1.5 M€), Centre national pour le développement du sport (CNDS) (500 000 €), région NA (500 000 €) et Grand Périgueux (2.45 M€) - Pour le lac de Neufont : 1.7 M€ - GEMAPI : 53 232 € (budget alloué par l'agglomération au fonctionnement du syndicat).

Calendrier

- Pour le quartier d'affaires : travaux début 2019 (hors futur siège).

- Pour le Pôle ESS et des Cultures urbaines :
 - Etude de maîtrise d'œuvre : 2018 → 2019
 - Travaux par tranche : 2020 → 2022
 - Réception en 2022

- Pour le NPNRU :
 - Etudes préalables : 3^{ème} trimestre 2018.
 - Travaux : 1^{er} trimestre 2019 → 2^{ème} semestre 2026.
 - Evaluation/suivi : dès les 1^{ers} chantiers achevés (1^{er} trimestre 2021).

- Pour la crèche Clos Chassaing : livraison été 2019

- Pour la piscine : début des travaux, 3^{ème} trimestre 2019

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Réalisation d'un document recensant les bonnes idées d'aménagement durable à mettre en œuvre	Non réalisé	Réalisé	Grands Projets Maîtrise d'Ouvrage
% de constructions intégrant des niveaux de labellisation environnementale (de type E+C-, BEPOS...)	20 %	100%	Habitat et Renouvellement urbain
% de projets intégrant des critères environnementaux	20 %	100%	Grands Projets Maîtrise d'Ouvrage
Bilan énergétique des projets sous maîtrise d'ouvrage du GPx	5 %	100 %	Grands Projets Maîtrise d'Ouvrage
Nombre de réunions interservices et/ou vers les partenaires sur les enjeux de transition énergétique en amont des projets d'aménagement (nb/an).	50%	100%	Grands Projets Maîtrise d'Ouvrage

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	++ : nécessité d'une transversalité dans les services
Energie économisée annuellement (GWh/an)	<i>A quantifier en fonction des projets</i>
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	<i>A quantifier en fonction des projets</i>
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Impact positif sur tous les sujets
Economies estimées	<i>A quantifier en fonction des projets</i>
Rapport coût-efficacité	+

Axe 1 : Planifier un aménagement et un urbanisme durables

Programme 1.3 : Financer des projets à dimension environnementale

ACTION 1.3.1 : DEVELOPPER UN FONDS « VERT » POUR LES COMMUNES

Descriptif

Contexte de l'action

Les élus du Grand Périgueux ont approuvé en conseil communautaire du 29 mars 2018, qu'au sein du socle financier et fiscal 2018-2020, devait figurer l'action suivante :

- Reverser 50% de la part locale du produit de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) perçu par le Grand Périgueux au bénéfice des communes sièges des installations assujetties, pour les impositions nouvellement perçues à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette mesure a été présentée aux élus lors du séminaire des maires, sur l'évaluation du projet de mandat 2014-2020, du 28 septembre 2018, organisé par le Grand Périgueux.

Objectifs et contenu de l'action

⇒ Reversement aux communes de 50 % de la progression de l'IFER au profit de projets à dimension environnementale en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial.

- Pour chaque commune, accueillant l'installation de production d'énergie ou d'autres composantes de l'IFER), 50 % de la progression de l'IFER collecté sur son territoire, sera capitalisé dans un fonds vert.
- Ce fonds sera disponible pour le financement de projets à dimension environnementale sur la commune.
- Un groupe de travail, sous la responsabilité de la Vice-Présidente au Développement Durable, élaborera des critères soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pilotage et moyens

Porteur Grand Périgueux
 Directions : Ressources et Services à la population
 Service : Finances

Partenaires Communes
 techniques

Ressources 0.1 ETP

Budget

Calendrier

Dès 2019

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Montant du fonds « vert »	-	40 000 €/an	Finances

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	+
Energie économisée annuellement (GWh/an)	<i>A quantifier en fonction des projets</i>
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	<i>A quantifier en fonction des projets</i>
Impact sur la qualité de l'air	<i>A évaluer en fonction des projets</i>
Point de vigilance	Neutre ou positif par construction du fonds
Economies estimées	<i>A quantifier en fonction des projets</i>
Rapport coût-efficacité	+ : action structurante par la méthode de mise en place d'écoconditionnalité dans les pratiques

Axe 1 Planifier un aménagement et un urbanisme durables

Programme 1.4 : Aménager les réseaux d'énergies de demain

ACTION 1.4.1 : ADAPTER LES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ENERGIES AUX EVOLUTIONS INDUITES PAR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Descriptif

Contexte de l'action

Les réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz appartiennent aux communes qui ont transféré cette compétence au SDE 24 (Syndicat Départemental d'Énergies).

Le SDE 24 est donc l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz pour l'ensemble de la Dordogne.

L'exploitation des réseaux a été concédée aux organismes suivants, gestionnaires des réseaux de distribution (GRD), par des contrats de concession :

- Enedis pour l'électricité,
- GrDf pour le gaz naturel,
- Antargaz-Finagaz pour les 4 réseaux propane existants sur le Grand Périgueux (Coursac, Antonne-et-Trigonant, Val de Louyre et Caudeau, et Mensignac).

La maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique est assurée par le SDE 24 pour le réseau basse tension dans les communes dites « rurales », et par Enedis pour les communes « urbaines » (au nombre de 9) et le réseau moyenne tension (HTA).

Les réseaux de transport sont exploités par RTE pour l'électricité et GRTGaz pour le gaz naturel.

Élément spécifique de diagnostic

- Réseau électrique :

Linéaire de réseau du Grand périgieux :

- Basse tension : 1 904 km
- Moyenne tension : 1 184 km

Le réseau électrique est marqué par une assez grande vulnérabilité aux aléas climatiques en raison de sa longueur liée à la dispersion historique de l'habitat et du boisement important du territoire.

Sur le réseau basse tension, les fils nus, supports les plus sensibles, représentent moins de 10 % du linéaire ; le SDE 24 a engagé un programme d'éradication de ces fils nus sur son territoire de compétence.

Sur le réseau moyenne tension, les fils nus représentent 57 % du linéaire.

Les temps de coupure de fourniture sont donc essentiellement dus aux incidents sur le réseau HTA.

- Réseaux de gaz

Le réseau de distribution de gaz naturel est plutôt bien développé sur le Grand Périgueux puisqu'il dessert un nombre important des communes en particulier les plus denses. Plusieurs artères de transport traversent également le territoire.

4 communes sont desservies par des réseaux propane.

La consommation de gaz est majoritairement résidentielle et liée au chauffage, donc saisonnière.

Objectifs et contenu de l'action

1. Réseau électrique

- Sécuriser le réseau : réduire la fracture électrique

Le SDE 24 s'est engagé dans une stratégie de sécurisation de son réseau électrique

- Eradication des fils nus en zone rurale en 2020 : les fils nus sont les plus fragiles et les plus susceptibles d'engendrer des coupures.
- Programmes de renforcement des départs basse tension afin d'éviter les risques de chutes de tension.

La sécurisation répond à un double enjeu :

- L'accès de tous à une électricité de qualité, dans un contexte d'augmentation des besoins d'électricité spécifique (domotique, santé, pompes à chaleur ...)
- L'adaptation au changement climatique et à la multiplication possible des événements naturels extrêmes (tempêtes).

- Adapter le réseau au changement des modes de consommation induits par la transition énergétique :

La maîtrise de la demande en énergie aboutira à une diminution des consommations d'électricité soutirée au réseau. En théorie, cette évolution devrait permettre d'éviter des travaux de renforcement des réseaux.

Cependant, deux usages importants de l'électricité se développent et tempèreront la diminution de consommation :

- L'électricité spécifique (informatique, électroménager, ...), dont la consommation est plutôt jusqu'ici en augmentation ;
- La mobilité, qui émerge comme un nouvel usage.

- Accueillir les productions d'électricité renouvelables

- Raccordement des grandes unités :

Les modalités d'injection au réseau de l'électricité des grandes installations de productions sont prévues dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REN).

Le schéma actuellement en vigueur ne prévoit que très peu de capacité d'accueil sur les postes sources du Grand Périgueux (moins de 6 MW). Un nouveau Schéma est en cours de définition et devra prendre en compte les nombreux projets du territoire. Le SDE 24 participe aux travaux du S3REN.

- Intégration des installations de production de petite dimension dans le réseau basse tension : développement des smart grids.

Le développement du photovoltaïque se fera également par la multiplication de petites installations injectées sur le réseau basse tension. En fonction du profil de consommation du réseau, ces productions sont susceptibles de créer des surtensions sur le réseau.

Outre l'adaptation du réseau électrique, l'injection massive d'EnR au réseau pourra également être facilitée par un pilotage intelligent du réseau afin d'assurer l'équilibre consommation-production de manière très locale (smart grid) :

- évolution des rythmes de certaines consommations ;
- autoconsommation ;
- recours au stockage.

Dans le cadre de son projet Smart Périgord, le SDE 24 étudie l'effet de la transition énergétique sur la consommation et le réseau électrique.

Le développement de l'autoconsommation est encouragé. Il doit permettre d'éviter des renforcements du réseau à condition qu'il s'appuie sur un dispositif de stockage ou un déplacement de consommations, le réseau basse tension étant dimensionné pour répondre à la pointe hivernale, sur laquelle la production photovoltaïque est sans effet.

2. Réseaux de gaz

- Faire évoluer les réseaux de gaz

Le SDE 24 va réaliser un schéma directeur gaz destiné à étudier le potentiel de développement des réseaux de gaz.

- Adapter le réseau au changement des modes de consommation induits par la transition énergétique :

La maîtrise de la demande en énergie aboutira à une diminution importante des consommations de gaz pour le besoin de chauffage.

Néanmoins, un nouvel usage du gaz naturel se développe pour la mobilité (GNV – Gaz Naturel Véhicules).

- Accueillir les productions d'électricité renouvelables

L'objectif de production de gaz par méthanisation devra se traduire par :

- Le raccordement des unités décentralisées de méthanisation ;
- L'adaptation des réseaux : la production de biométhane étant constante dans l'année, elle rencontrera rapidement le « talon » de consommation estivale du Grand Périgoureux, essentiellement résidentielle. Dès lors, elle devra être injectée au réseau de transport, y compris le cas échéant par « rebours » depuis le réseau de distribution.
- L'usage de mobilité, qui ne connaît pas la saisonnalité de l'usage de chauffage et correspond donc au profil de production de biogaz.

Pilotage et moyens

Porteur	SDE 24 : réseau électrique basse tension en commune rurale
Référent CAGP	Directions : Stratégies territoriales Service : Urbanisme et DD
Partenaires financiers	Etat : Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE)
Partenaires techniques	Enedis : réseau urbain et moyenne tension, raccordement des installations (avec RTE) GrDF GRTGaz : travaux sur le réseau, raccordement des installations EnR
Ressources	Equipes techniques du SDE 24 et des concessionnaires
Budget	Budget annuel électrification du SDE 24 : 22 millions d'euros Budget d'investissement des concessionnaires

Calendrier

Programme d'éradication des fils nus : 2015-2020

Programme Pluriannuel d'Investissement du SDE : 2014-2020 et 2020-2026

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Part du réseau basse tension sécurisé (enfouï ou torsadé)	90 %	99 %	SDE 24
Part du réseau HTA sécurisé (enfouï ou torsadé)	43 %	50 %	SDE 24 / Enedis
Quantité d'EnR injectée (électricité et biogaz) dans les réseaux afin d'atteindre l'objectif de 32 % d'EnR dans la consommation	4,7 GWh	111 GWh	SDE 24 / GRD / AREC

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	+
Energie économisée annuellement (GWh/an)	
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	
Impact sur la qualité de l'air	Sans objet
Point de vigilance	
Economies estimées	Sans objet
Rapport coût-efficacité	+

Axe 2 : Favoriser la mutation énergétique des bâtiments

Programme 2.1 : Mettre en œuvre le PLH durable

ACTION 2.1.1 : METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME AMELIA 2

Descriptif

Contexte de l'action

Le résidentiel représente 43 % de la consommation annuelle d'énergie et 24 % des émissions de gaz à effet de serre totales.

Le parc privé sur le Grand Périgueux a bénéficié de nombreuses incitations à la rénovation ces dernières années. Entre 2006 et 2014, en moyenne 108 logements par an ont fait l'objet de subventions de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Plusieurs programmes en faveur de l'amélioration de l'habitat ont été mis en œuvre sur l'agglomération :

- le **Programme d'Intérêt Général (PIG) 2008-2010 de la CAP (agglomération à 13 communes)** : amélioration de 143 logements occupés par des propriétaires occupants et 144 appartenant à des propriétaires bailleurs. Les objectifs initiaux ont été atteints à 168 %.
- l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Périgueux entre 2012 et 2017** : soutien à la rénovation de 166 logements éligibles aux aides de l'ANAH et 112 soutenus spécifiquement par des aides propres à la ville (façade, sortie de vacance, devanture commerce...). Réhabilitation et remise sur le marché de près de 170 logements indignes et dégradés.
- le **PIG 2012-2015 Améliâ** : taux de réussite de 91% en fin de programme avec 507 logements rénovés, plus de 12,3 millions de travaux bénéficiant à l'économie locale, soutenus par près de 6 M€ d'aides publiques. 297 logements rénovés sur le plan énergétique = gain moyen de 39 %. Plus de 4,5 millions de kWh/an économisés pour les propriétaires et 7 600 tonnes équivalent CO₂ non rejetés. Taux de réussite de + de 400 %.
- le **PIG du syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord** sur la période 2013-2016 centré sur la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements à l'âge ou au handicap (taux de réussite de 80%). Reconduction en 2016 et transformation en OPAH Revitalisation Rurale, avec un taux de réussite en 2017 de 162% (112 dossiers). Certaines communes du Grand Périgueux sont dans le territoire d'intervention de l'OPAH du Pays de l'Isle.

La CAGP possède un parc privé de logements majoritairement constitué de logements anciens ; depuis des années, on constate une augmentation du nombre de logements vacants ; les services fiscaux recensent 1 815 logements de qualité médiocre ou très médiocre dans le parc privé ; en 2013, on recense environ 8 700 ménages avec des revenus en dessous du seuil pauvreté (parmi eux, 28 % sont propriétaires occupants et 26 % sont logés dans le parc locatif privé) ; l'enjeu de la rénovation des façades apparaît comme un enjeu spécifique pour la CAGP déjà identifié dans le PLH durable (150 façades en état de dégradation avancées, hors ville de Périgueux).

Élément spécifique de diagnostic

Les bâtiments résidentiels représentent 43% des consommations d'énergie (1^{er} poste) et 24% des émissions de GES (2nd poste) sur le territoire.

Objectifs et Contenus de l'action

Le programme Amélia2 a été lancé en janvier 2019, pour une durée de 5 ans, avec :

- 4 objectifs transversaux sur les 43 communes de l'agglomération : Lutter contre le logement dégradé, Lutter contre la précarité énergétique, Adapter les logements au vieillissement et/ou handicap et Favoriser la mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels non conformes,
- 2 objectifs territorialisés en centre-ville et sur certains centres bourgs : Lutter contre la vacance et Aider à la rénovation de façades.
- 3 objectifs spécifiques à la ville de Périgueux sur les secteurs RU : Favoriser l'accèsion à la propriété, rénover les devantures commerciales, rénover les logement sous procédures (RSD..)

L'objectif annuel est de rénover 291 logements appartenant soit à des propriétaires occupants (sous condition de ressources), soit à des propriétaires bailleurs (sous condition de conventionnement) sur tout le territoire du Grand Périgueux, dont 233 logements éligibles aux subventions de l'ANAH.

Objectifs quantitatifs d'AMELIA 2 sur la durée du programme :

ANC		Dégradation		Energie		Adaptation		Logements vacants	Façades	Commerces	Autres
PO	PB	PO	PB	PO	PB	PO	PB	PO+PB	PO+PB		
138	12	91	221	509	76	250	15				
150		312		585		265		258	176	30	80
Total objectifs améliâ 2 : 1455 logements soit 291 rénovations / an											

Un abondement uniquement du Grand Périgueux est appliqué si les propriétaires ont recours à des matériaux écologique ou bio-sourcés, et des aides spécifiques de la ville de Périgueux sont mises en œuvre sur les secteurs RU pour les devantures commerciales, les façades, l'accèsion à la propriété et les logements sous procédures.

En matière d'énergie, les travaux sont plafonnés à 20 000 € HT, la subvention de l'agglomération est bonifiée forfaitairement en cas d'utilisation d'éco-matériaux ou matériaux bio-sourcés, et une obligation de gain énergétique minimum de 25 % pour les propriétaires occupants et de 30% pour les propriétaires bailleurs est appliquée. Le département de la Dordogne abonde tous les dossiers de PO qui affichent un gain énergétique d'au moins 25 % (dossiers « Sérénité » de l'ANAH).

La participation de l'agglomération est de 5% sur des travaux HT (max.1000 €). Une majoration de 1000 € est appliquée pour la mise en place d'éco-matériaux. La commune finance à hauteur de 5% des travaux HT (max 1000 €).

Le suivi animation et la communication du programme est confié à un tiers par marché. Améliâ 2 est porté par l'agglomération, soutenue par l'ANAH, le département, et la ville de Périgueux.

L'intégration de l'enjeu de la santé dans les logements (en articulation avec l'atelier santé ville) pourra être réalisée au fil de la mise en oeuvre du programme par sa prise en compte dans les stratégies de rénovation et les cahiers des charges (choix des matériaux, impératifs de ventilation pour la bonne qualité de l'air intérieur...).

Pilotage et moyens

Porteur Grand Périgueux

Direction : Habitat et Cohésion sociale
 Service : Habitat et Renouvellement urbain

- Partenaires financiers** : ANAH, Conseil Départemental, Communes de l'agglomération, Procivis-Sacicap, ARTéé (tiers financement).
 Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : dispositifs de soutien à la rénovation énergétique des logements individuels privés et copropriétés
- Partenaires techniques** : CAUE24, les compagnons bâtisseurs, SOLIHA 24
- Ressources** : Moyens financiers : Investissement (subventions aux propriétaires) : 15 M€ au total (dont ANAH : 10 143 650 €, département : 254 500 € et communes : 3 218 460 €)
 Fonctionnement : 1 438 325 € au total dont ANAH et département (80 % maximum), CAGP (12 %), Ville de Périgueux (8 %).
 Moyens humains : 6 ETP (CAGP et prestataires)
- Cf le règlement d'intervention en faveur du parc privé du Grand Périgueux
- Budget** : Près de 15 millions d'€ en investissement, dont près de 1,5 Million d'€ pour le Grand Périgueux. Coût de fonctionnement estimé à 1 438 325 €, dont 287 665 € financés par le Grand Périgueux.

Calendrier

Janvier 2019 à janvier 2024

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteur
Nombre de dossiers soutenus par le programme	0	585	Habitat et Renouvellement urbain
Gain énergétique estimé, émissions de CO2 évitées, niveau de performance énergétique atteint	0	Gain énergétique estimée de 8 459 100 kWh/an et 15 011 teq CO ₂ d'émissions évitées	Habitat et Renouvellement urbain
Nombre de dossiers avec bonus éco matériaux ou matériaux bio-sourcés.	0	34	Habitat et Renouvellement urbain
Montants et nature des travaux / Montant total de travaux générés (impact économique)	0	32 M€ au total pour Amélia 2 (dont 24.8 M€ sur énergie et habitat dégradé)	Habitat et Renouvellement urbain

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	+
Energie économisée annuellement (GWh/an)	8.8 GWh/an
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	3 000 teqCO2/an
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Neutre ou positif
Economies estimées	++
Rapport coût-efficacité	+

Axe 2 : Favoriser la mutation énergétique des bâtiments

Programme 2.1 : Mettre en œuvre le PLH durable

ACTION 2.1.2 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX PUBLICS ET PRIVES

Descriptif

Contexte de l'action

Caractéristiques du parc locatif social :

- Un taux relativement élevé cachant une forte concentration géographique de l'offre.

Le parc locatif social sur l'agglomération regroupe, début 2015, 7 005 logements. Ce parc est formé à 82% de logements collectifs (logements de bailleurs sociaux, logements privés conventionnés ANAH et logements communaux conventionnés). Il est localisé à 57% sur la ville de Périgueux et représente 14% des résidences principales (Filocom 2013) du territoire. 55% des logements locatifs sociaux appartiennent à Grand Périgueux Habitat* (Office Public de l'Habitat).

- Un parc HLM en très grande majorité composé de logements anciens.

Malgré des opérations récentes de logements individuels, les logements locatifs sociaux du parc HLM sont majoritairement des logements collectifs (78,6 %). Le parc est plutôt ancien puisque près de 53 % de parc date d'avant 1980. La partie énergivore du parc HLM, c'est-à-dire ayant un DPE classé en E, F ou G représente 597 logements (dont 158 pour Grand Périgueux Habitat*), soit près de 10 % du parc de logements locatifs sociaux du territoire.

- Des stratégies de rénovation engagées.

D'ici 2024 Grand Périgueux Habitat* prévoit d'ores et déjà la réhabilitation de 1131 logements. Les réhabilitations auront une incidence énergétique pour 760 d'entre eux (67% du total) ; parmi ces derniers, 154 satisferont les objectifs de gain thermique exigés par le FEDER (14% du total).

Élément spécifique de diagnostic

Les bâtiments résidentiels représentent 43% des consommations d'énergie (1^{er} poste) et 24% des émissions de GES (2nd poste) sur le territoire. Le logement social représente 14% des résidences principales sur le Grand Périgueux, avec 7 005 logements.

Objectifs et contenus de l'action :

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la Communauté d'agglomération souhaite accompagner la production et la requalification d'une offre de logements sociaux.

Mesures :

- **Intervention sur le logement social :**
 - bonus écologique sur la production de logements respectueux de la transition écologique et la croissance verte : majoration de l'aide à la construction de 1000 €/logement si les opérations intègrent

des éléments constructifs, alternatifs aux matériaux ou matériels classiques plus favorables en matière de transition écologique et de croissance verte.

- rénovation thermique du parc social : permettre au logement locatif social ancien de demeurer attractif en réduisant de manière significatives l'impact environnemental et en contenant les charges pour les locataires (1500 €/logement) ; analyse en terme de performance, production d'un bilan énergétique avant et après travaux et note détaillant les modalités d'accompagnement des locataires aux nouveaux usages ainsi que les modalités de suivi.

- **Redonner de l'attractivité au parc public ancien :**

- soutien à la réhabilitation de logements anciens locatifs sociaux ; accompagner le renouvellement urbain des quartiers politique de la ville
- Projet de PTZ local pour les primo-accédants (non propriétaires depuis 2 ans) suivant plafonds de ressources : 50 dossiers/an dans l'ancien et 10 dossiers/an dans le neuf (quartier poilitique de la ville).

⇒ Garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux en fonction de critères de développement durable.

⇒ Soutien au développement de logements locatifs sociaux.

⇒ Soutien à la rénovation du parc social ancien.

⇒ Intégration d'une stratégie explicite de rénovation énergétique dans le Plan Stratégique de Patrimoine

Pilotage et moyens

Porteurs	Bailleurs sociaux publics et privés
Référent CAGP	Direction : Habitat Cohésion sociale Service : Habitat et Renouvellement urbain
Partenaires financiers	Bailleurs Sociaux, CAGP Etat, Région NA (aide pour les petits projets des bailleurs sociaux: nouveau dispositif), département.
Partenaires techniques	DDT, CD 24, Région Nouvelle Aquitaine, Caisse des dépôts et consignations
Ressources	Cf Règlement d'intervention en faveur du logement social 2017-2022 : de 1.500 € à 5.000 € / logements
Budget	Annuel en fonction de opérations : en moyenne 900.000 € (enveloppe prévisionnelle) dont près de 700.000 € / an à Grand Périgueux Habitat* pour la rénovation de son parc.

Calendrier

2018-2026

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Nombre et % de logements locatifs sociaux (LLS) rénovés avec volet énergétique (label Europe)	0	154 (GPx habitat*)	GPx Habitat* et autres bailleurs
Nombre et % de LLS rénovés avec volet énergétique (sans label Europe)	1.3% (GPx Habitat)	606 (GPx habitat*)	GPx Habitat* et autres bailleurs
Nombre et % de logements neufs avec bonus éco matériaux ou matériaux bio-sourcés	0	50	GPx Habitat* et autres bailleurs
Nombre de logements locatifs sociaux (LLS) neufs (moins de 3 ans)	277	450 (incluant les objectifs de rattrapage des communes déficitaires)	GPx Habitat* et autres bailleurs

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	+
Energie économisée annuellement (GWh/an)	0,7
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	100
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	<i>Voir à augmenter les surfaces d'espaces verts dans le cas de rénovations globales.</i>
Economies estimées	++
Rapport coût-efficacité	+

*Grand Périgueux Habitat fusionnera avec Dordogne Habitat le 1^{er} janvier 2020 pour devenir Périgord Habitat.

Axe 2 : Favoriser la mutation énergétique des bâtiments

Programme 2.2 : Accompagner les habitants dans la transition énergétique

ACTION 2.2.1 : CONTRIBUER A UNE INFORMATION ENERGIE-CLIMAT TOUS PUBLICS ET ACCOMPAGNER DES OPERATIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION PORTEES PAR DES PARTENAIRES

Descriptif

Contexte de l'action :

De nombreuses actions d'information, de sensibilisation, de communication existent déjà : région Nouvelle Aquitaine, Ademe, Espace info énergie, Département... Le Grand Périgueux peut donc avoir deux positions :

- ⇒ relais de l'information (accompagnement),
- ⇒ conduite d'information (Améliâ 2...).

Précarité énergétique et rénovation :

Un foyer qui dépense plus de 10% de son budget pour payer ses factures énergétiques est en situation de précarité énergétique. La précarité résulte donc de trois facteurs principaux : les revenus des ménages, la performance énergétique du bâtiment et le coût de l'énergie associée.

Impulsé et soutenu par les collectivités partenaires et l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine depuis 2001 pour sensibiliser et informer le grand public sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le réseau des Espaces Info Energie (EIE) est présent sur le département (2.5 ETP). Ils apportent un conseil gratuit, objectif et personnalisé de nature technique et financier sur les questions relatives à la rénovation, aux énergies renouvelables ou aux équipements économes. Depuis 2013, les EIE de la Dordogne ont participé à la création d'un guichet unique Point Rénovation Info Service (PRIS) avec la délégation de l'ANAH et l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL24). Ce réseau simplifie et facilite l'accès à l'information sur la rénovation énergétique en s'appuyant sur un numéro de téléphone national (tél : 0808 800 700) et un site internet www.renovation-info-service.gouv.fr.

La région Nouvelle Aquitaine a créé deux outils financiers pour la rénovation énergétique du logement :

- en 2014, avec PROCIVIS, la Carte (Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique) qui permet d'avancer notamment les aides de l'Anah directement aux artisans ;
- en 2015, une société d'économie mixte (SEM) régionale Artée (Agence Régionale pour les Travaux d'Économies d'Énergie) qui permet la mise en place d'une offre d'accompagnement tout au long des travaux et un financement du reste à charge, de telle sorte que les économies d'énergies futures remboursent progressivement tout ou partie de l'investissement.

Éducation à l'environnement et au développement durable :

L'un des objectifs annuel du PCAET dans le secteur résidentiel, est que 2000 ménages réalisent quotidiennement des écogestes. Cela passe par un accompagnement au changement de comportement de la population dans le cadre de la transition énergétique et écologique du territoire, le développement de l'éducation à l'environnement et d'actions de sensibilisation.

L'ADIL 24 dispose d'un service de médiation énergie composé de 2 CESF (conseillère en économie sociale et familiale) qui interviennent auprès des occupants en difficulté, locataires ou propriétaires occupants du secteur public ou privé, pour notamment les sensibiliser aux économies d'eau et d'énergie. Dans le cadre d'un suivi des ménages par une association, un travailleur social ou tout autre acteur de l'habitat, organise avec la

collectivité ou l'organisme, des ateliers collectifs de 8 à 10 personnes, sur les éco-gestes dans un appartement témoins : projection et identification des ménages.

Dans le cadre de la semaine des HLM 2018, Grand Périgueux habitat* a organisé une manifestation le 26 juin : « Eco-efficaces ensemble ». Il s'agissait d'informer les locataires de la résidence du Hameau des Mondoux à Périgueux sur les actions quotidiennes en faveur du développement durable. L'objectif était de donner à chacun l'envie d'agir sur leurs consommations d'eau et d'énergie, tout en parlant du logement social, des enjeux actuels et futurs de la transition énergétique et de la gestion des charges locatives.

La CAPEB et le Conseil départemental ont pour projet de relancer les « casses-croûtes productifs » à compter de 2019 avec des réunions territorialisées ; des nouveautés sont apparues sur le cursus de financement des chantiers et les entreprises doivent s'approprier les nouveaux outils selon la CAPEB.

Élément spécifique de diagnostic

Les bâtiments résidentiels représentent 43% des consommations d'énergie (1^{er} poste) et 24% des émissions de GES (2nd poste) sur le territoire. La facture annuelle globale supportée par les habitants pour l'énergie dans leur logement est de 115 M€.

Objectifs et Contenus de l'action :

Mesures :

- ⇒ Communiquer dans le cadre d'Améliâ 2 (information et sensibilisation).
- ⇒ Améliorer et partager la connaissance sur la précarité énergétique.
- ⇒ Meilleure détection des ménages : développement de la dynamique de réseau, liens avec le CIAS, les CCAS, les acteurs sociaux, les médecins, les aides à domicile,
- ⇒ Consolider l'accompagnement des ménages :
 - d'un point de vue technique, notamment à travers Améliâ et l'information/l'accompagnement des Espaces info énergie (sur le bioclimatisme, les énergies renouvelables, la qualité de l'air, le confort d'été) ;
 - d'un point de vue financier : guichet unique de l'ADIL (l'ADIL renseigne sur tous les prêts, aides, crédit d'impôt et autres dispositifs financiers sans proposer à proprement dit de financement aux particuliers) ; le tiers financement avec Artéé.

- ⇒ Intégrer la question des factures d'énergie mais aussi la prévention de l'impact des canicules auprès des publics sensibles, en particulier personnes âgées et petite enfance.
- ⇒ Travailler avec les bailleurs sociaux et propriétaires privés.
- ⇒ Mutualiser des actions et des événements avec : atelier santé ville, Convention Territoriale Globale (CTG), Contrat de Ville. En particulier, faire connaître le lien entre santé et logement, et intégrer les questions de santé comme axe à associer aux démarches de rénovation.

- ⇒ Faire la promotion des 2 Espaces info énergie présents sur le territoire de l'agglomération.
- ⇒ Organiser des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- ⇒ Accompagner des opérations de sensibilisation (élus, habitants).
Utiliser le pôle ESS et des Cultures urbaines comme une des vitrines des actions Développement durable du Grand Périgueux (jardins pédagogiques, équipements à vocation d'économie sociale et solidaire, mesures environnementales).

Pilotage et moyens

Porteurs Grand Périgueux, Espaces Info Energie (EIE), Région, Adil24

Référent CAGP Directions : Habitat et Cohésion sociale

Services : Habitat et Renouvellement urbain

Partenaires Conseil départemental, Grand Périgueux Habitat*, Artéé pour le tiers financement
 CIAS, CCAS , CAF, les signataires de la charte de lutte contre la précarité énergétique :
 Institutions /Fédérations du bâtiment / Associations / Organismes sociaux / Entreprises,
 associations /entreprises d'aides à domicile
 Associations d'éducation à l'environnement, AFAC 24

Partenaires techniques CAUE24, SOLIHA/EIE

Budget CAGP Volet communication d'Améliâ, budget intégré au site internet.

Calendrier

Dès 2019

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Nombre de manifestations organisées sur le territoire (ateliers, opérations de communication) par les différents porteurs	0	1/an	CAUE24, Adil
Nombre d'opérations de sensibilisation organisées avec les acteurs locaux dont les centres sociaux	1	2/an	Habitat et Renouvellement urbain
Budget communication Améliâ	0	30 000 € en 5 ans	Habitat et Renouvellement urbain
Nombre d'actions d'EEDD menées par le GPx.	0	2/an	Urbanisme et Développement Durable

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	++
Energie économisée annuellement (GWh/an)	> 0,5
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	> 60
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Neutre ou positif
Economies estimées	+
Rapport coût-efficacité	+

*Grand Périgueux Habitat fusionnera avec Dordogne Habitat le 1^{er} janvier 2020 pour devenir Périgord Habitat.

Axe 2 : Favoriser la mutation énergétique des bâtiments

Programme 2.3 : Accompagner la rénovation du tertiaire

ACTION 2.3.1 : MOBILISER LE GRAND PERIGUEUX ET LES COMMUNES MEMBRES SUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LEUR PATRIMOINE (BATIMENT ET ECLAIRAGE), SUR UNE MEILLEURE GESTION DES FLUIDES (ENERGIE, EAU), ET UNE PRISE EN COMPTE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Descriptif

Contexte de l'action

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre

Réalisé sur l'année 2016, il s'élève à environ 8220 t CO₂e. Concernant le poste énergie, l'étude a précisé plusieurs pistes d'action, notamment :

- le programme de réhabilitation des bâtiments,
- le développement des EnR sur le patrimoine,
- la fiabilisation du suivi énergétique des bâtiments, en y intégrant notamment l'ensemble des données de surface, permettant de suivre les indicateurs de performance (kWhEF/m²),
- l'attention portée au renouvellement des matériels consommateurs d'électricité,
- l'attention particulière portée à la performance énergétique lors des nouvelles constructions,
- la limitation du recours à la climatisation, en particulier via des réflexions bioclimatiques en phase de conception.

Le paquet énergie proposé par le SDE24

Pour identifier et réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine, le Grand Périgueux et ses 42 communes membres (sauf Périgueux) ont le choix d'accepter l'offre du service énergies du SDE24 qui propose un ensemble de prestations sous la forme d'un « paquet énergies ».

Ces 4 missions sont :

- Les diagnostics et études énergétiques (bâtiments et éclairage public).
- La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).
- Les modifications à apporter à l'éclairage public (pose d'horloges astronomiques dans les armoires) et la mise en place des bornes électriques de recharge des véhicules (actions terminées en 2018 sur le périmètre SDE24).
- Les études de faisabilité énergies renouvelables.

Le 26 mars 2015, le conseil communautaire du Grand Périgueux a approuvé la signature de la convention de partenariat avec le SDE24.

En matière d'éclairage, le SDE24 est maître d'ouvrage des opérations pour les communes (sauf Périgueux) et par convention (dont le périmètre est en cours de définition), pour la CAGP.

La Solution Informatique de Management Énergétique

En tant que membre du groupement de commandes pour l'achat d'énergie avec le SDE24, l'agglomération a accès à une Solution Informatique de Management Énergétique (SIME).

Cette solution a pour objectifs d'offrir, quels que soient les fournisseurs d'énergie :

- une centralisation des contrats de fourniture ;
- des outils de contrôle et d'analyse des factures ;
- et une optimisation des contrats.

La ville de Périgueux

Périgueux n'adhère pas au service Energies du SDE24 mais dispose de son propre service. La compétence éclairage n'a pas été transférée au SDE24, elle est gérée en régie.

Elle a engagé un programme pluriannuel de travaux en vue de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de ses équipements.

Avec une facture énergétique en 2016 de près de 1 200 000 € et une performance énergétique correspondant à une classe énergétique C, le patrimoine bâti de la Ville est la priorité du programme d'économies d'énergie. Les études et travaux d'économies d'énergie sont orientés d'abord vers le remplacement progressif des équipements vétustes et l'isolation des bâtiments.

Les bâtiments les plus énergivores ont été ciblés en priorité : musée Vésunna, stade municipal, théâtre de l'Odysée. Le but est d'offrir un meilleur confort aux usagers pour une consommation réduite. C'est ainsi près de 2 millions d'euros qui ont été investis entre 2009 et 2014 à l'amélioration énergétique de l'ensemble de ses équipements.

Par ailleurs, lors des projets de constructions neuves ou de restructurations importantes, l'accent est mis sur l'isolation et l'efficacité énergétique des systèmes (chauffage / ventilation / éclairage). Ainsi, une performance énergétique supérieure à la réglementation en vigueur est exigée par la Ville.

En matière d'éclairage public, la ville travaille également à la réduction de ses consommations tout en maintenant la même qualité d'éclairage. Les sources lumineuses classiques et énergivores sont progressivement remplacées par des leds (6 % du parc en 2017).

Les actions réalisées sur les feux de signalisation ont notamment permis de réduire de 19 % les consommations. Par ailleurs, à l'occasion des fêtes de Noël, toutes les nouvelles illuminations installées (dans le quartier de la gare par exemple) sont réalisées à base de motifs à leds.

Le dispositif Reno'Aqt

Réno'Aqt est un dispositif régional de rénovation énergétique des logements communaux dont l'animation a été confiée par la Région à Soliha.

La période expérimentale de ce dispositif (2015-2018) s'est terminée en décembre 2018.

400 logements ont été concernés par ce dispositif sur l'ancienne région Aquitaine. Ils sont actuellement en cours de chantier ou prévus en 2019. Le budget moyen sur ce dispositif est de 80 000 € travaux dont 30 à 40 000 € de travaux énergétiques. La subvention par logement se situe entre 6 000 et 15 000 euros. La Dordogne a été un département moteur.

Ce programme expérimental a ciblé les territoires ruraux (90% des chantiers auront lieu dans des collectivités de moins de 4000 habitants).

Les consommations d'eau

La consommation d'eau en 2017 s'élève à plus de 40 000 m³ d'eau au total pour les bâtiments suivants : 600 m³ pour le siège du GPx, 28 500 m³ pour l'AquaCAP, 9 600 m³ pour la Piscine Bertran de Born et 2 050 m³ pour le Centre technique de la Rampinsolle.

L'AquaCap devrait subir des travaux d'ici 2020 afin de réparer les malfaçons d'origine réalisées lors de la construction du bâtiment (problèmes de fuites importantes au niveau des bassins et d'infiltration d'eau). Ces dernières expliquent la consommation en eau exponentielle depuis plusieurs années sur ce site.

Dans le cadre de sa politique de gestion différenciée des espaces verts, la CAGP met en œuvre une démarche visant à limiter ses consommations d'eau :

- Paillage des massifs
- Choix végétaux limitant les apports d'arrosages

Concernant les bennes à ordures ménagères, elles sont lavées grâce à une cuve de récupération d'eaux de pluies d'environ 300 m³ installée sur le site du centre technique.

Actions de sensibilisation interne « éco-gestes »

Dans le cadre de l'agenda 21 de l'agglomération à 13 communes, une charte interne avait été élaborée collectivement par l'ensemble du personnel à travers des ateliers inter services qui s'étaient réunis tout au long de l'année 2011. Elle avait pour ambition de proposer à chacun des agents de gestes simples pour une meilleure prise en compte du développement durable dans leur vie professionnelle quotidienne. Des engagements avaient été pris par l'agglomération, en tant qu'institution et déclinés sous la forme de recommandations s'adressant à tous les agents.

Depuis l'intégration de nouvelles communes, de nombreuses initiatives ont été prises par l'agglomération dans son fonctionnement interne en faveur du développement durable. Il apparaît néanmoins nécessaire de systématiser les pratiques éco-responsables des agents et des élus, qui réalisent de nombreux éco-gestes, mais dont les efforts ne sont pas systématiques.

Élément spécifique de diagnostic

Le tertiaire représente 15% des consommations d'énergie et 13% des émissions de GES sur le territoire. Le bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre du Patrimoine et des Services de l'administration du Grand Périgueux se monte quant à lui à 8 ktCO₂e soit 1,3% des émissions du territoire.

Objectifs et contenu de l'action

Mesures en lien avec l'énergie

- ⇒ Une meilleure appropriation par les communes du paquet énergie du SDE, reconnu « Conseil en Énergie Partagé (économe de flux mutualisé) grâce à une présentation annuelle des données et des enjeux par le SDE24.
- ⇒ Partager les retours d'expérience des communes les plus avancées via entre autre des visites de site (bâtiment exemplaire, réseau de chaleur...), et passer à la phase de rénovation/travaux.
- ⇒ Travailler à une meilleure exploitation par le GPx et les communes des données, analyses et comptabilité fournies par le SDE24 :
 - Aller vers une meilleure gestion énergétique (renouvellement du parc, « éclairer juste »), notamment par la formalisation d'une meilleure stratégie d'éclairage public et de ses objectifs dans des « Schémas directeurs d'aménagement lumière ».
 - Aller vers un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) « Climat » pour le Grand Périgueux à la fois pour la réhabilitation du patrimoine et les nouveaux bâtiments, et voir ensuite avec les communes volontaires.

Mesures en lien avec l'eau

- ⇒ Mettre en place un suivi de la consommation d'eau.

- ⇒ Restituer annuellement ce suivi dans le Rapport Développement Durable.
- ⇒ Formaliser une stratégie fixant des objectifs de diminution des consommations d'eau. Cela impose un suivi et une analyse des consommations, une évolution des pratiques (choix d'essences peu demandeuses d'eau, adhésion des agents communautaires), de la communication, et un plan d'actions.
- ⇒ Formaliser des documents et une stratégie de communication : supports et brochures, formations collectives, événements mutualisés, ...
- ⇒ Mutualiser avec les communes.

Mesures en lien avec la qualité de l'air

- ⇒ Etudier la qualité de l'air intérieur des bâtiments à enjeux, au-delà des objectifs réglementaires (analyses sur des bâtiments non réglementaires, analyses de polluants supplémentaires...).
- ⇒ Etudier l'intégration de la question de la qualité de l'air intérieur dans les cahiers des charges de construction et de rénovation, en particulier via le choix de matériaux de finition faiblement émetteurs (peintures, mobiliers...).

Pilotage et moyens

Porteurs	Grand Périgueux, SDE24* et communes (*maître d'ouvrage des opérations pour les communes sauf Périgueux et par convention pour la CAGP) Direction CAGP : patrimoine et services techniques Service CAGP : gestion durable du patrimoine
Partenaires financiers	43 communes, SDE24, CD24, Caisses des dépôts et des consignations Conseil régional : appel à projet Bâtiments du futur, dispositifs de soutien à la rénovation énergétique du logement social...
Ressources	SDE24 intervient : <ul style="list-style-type: none"> - à 55 % du coût de renouvellement de l'éclairage par le LED sur le patrimoine communal (et 40 % pour le patrimoine intercommunal), - à hauteur de 50 % pour la réalisation de diagnostics énergétiques sur les bâtiments
Budget	A définir ultérieurement

Calendrier

Dès 2019

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Nb de communes mobilisées et adhérentes au paquet énergie	40/43	100%	SDE24
Plan Pluriannuel d'investissement formalisé avec une politique volontariste en matière de transition énergétique pour le Grand Périgueux	Non réalisé	Réalisé Eclairage public : 500 points renouvelés par an soit – 20 % de consommations d'énergie de 2018 à 2024.	GPx – SDE24
Schémas Directeurs d'Aménagement Lumières formalisés (nombre)	0	5	GPx-SDE24
% de projets de construction/rénovation intégrant des critères environnementaux	20%	100%	GPx – communes – SDE24
Utilisation du logiciel de management énergétique (SIME)	non	oui	Gestion durable du patrimoine
Suivi annuel des consommations énergétiques des bâtiments par type d'énergie (kWh/bâtiment/an et €/bâtiment/an).	réalisation du bilan des émissions de GES en 2017 et bilan 2018 fourni via le logiciel SIME - 7 333 MWh (gaz et électricité)	Le systématiser et le diffuser auprès des élus.	Gestion durable du patrimoine

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	+ : mobilisation des communes
Energie économisée annuellement (GWh/an)	Eclairage public : 450 MWh/an en 2024 par rapport à 2018
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	37
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Neutre ou positif
Economies estimées	Eclairage public : 55 000 euros /an en 2024
Rapport coût-efficacité	+

Axe 3 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

Programme 3.1 : Organiser la multimodalité à l'échelle de l'agglomération

ACTION 3.1.1 : DEVELOPPER L'INTERMODALITE

Descriptif

Contexte de l'action

● Contrat d'axe ferroviaire

La région a comme le Grand Périgueux la volonté et l'ambition de développer mais également de renforcer l'offre de service TER péri-urbaine sur l'axe ferroviaire Mussidan-Périgueux-Niversac. Cette volonté est clairement affichée dans le contrat d'axe de la vallée de l'Isle qui précise que l'objectif « d'accompagner le renforcement des offres de transports ferroviaire en premier lieu, d'action visant à recentrer le développement des territoires autour des axes, et ainsi encourager à de nouvelles pratiques de déplacements plus durables ».

Les engagements du contrat d'axe sur le territoire du Grand Périgueux portés par le Conseil régional sont :

- le renforcement de l'offre et des horaires cadencés avec la mise en place notamment aux heures de pointes d'un train toutes les 30 minutes et un train toutes les heures en heures creuses ;
- le renforcement et l'adaptation du matériel ;
- la validation de la trame cible des points d'arrêts (gares et haltes) desservis en heures creuses et en heures de pointes.
- La création ou la modernisation des haltes ferroviaires de Boulazac, Marsac et de Niversac.

La mise en place des aménagements des haltes s'accompagnera aussi par le dimensionnement des abords en termes de stationnement véhicules légers : les bus, les cars et les vélos.

● Pôle d'échange multimodal

Le contrat d'axe établi en 2013 prévoit également la création d'un pôle d'échange multimodal en Gare de Périgueux, son articulation avec le Grand Quartier de la gare ainsi que la densification et le développement de zones aisément accessibles par le train et les transports en commun.

En 2019, les différents modes de transports ont été répartis avec la gare et ils convergent vers le pôle d'échange multimodal aménagé à l'entrée du futur quartiers d'affaires. Il comprend :

- les arrêts nécessaires aux transports en commun « Péribus »
- la desserte par les transports interurbains qui seront aussi maintenus au niveau du parvis de la gare
- le stationnement taxis et arrêts minutes
- des emplacements sécurisés pour le stationnement des vélos

Une maison de la mobilité susceptible d'offrir des services en termes de mobilités et l'intégration de stationnement vélos sont prévus à terme conformément au Plan Global de déplacement (PGD).

● Parking relais

Le Plan Global de Déplacement comprend le renforcement de l'offre ferroviaire avec l'aménagement du Pôle d'échange multimodal de Périgueux, ainsi que l'aménagement de haltes ferroviaires structurantes à Razac sur l'Isle, Marsac sur l'Isle, Boulazac et Niversac.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PGD, la modernisation du réseau de bus Péribus a été actée avec l'engagement d'une restructuration complète des lignes.

Le réseau Péribus constitue un levier majeur pour enrayer la congestion du cœur de l'agglomération en heures de pointe. Des études liées à cette restructuration ont été menées en 2017. La mise en place effective du futur réseau a eu lieu le 3 septembre 2018.

La mise en place d'une nouvelle armature du réseau Péribus avec une structuration autour de 4 pôles centraux (Tourny, Place du 8 mai, centre de la communication, pôle d'échanges multimodal de la gare) permettra de desservir de manière optimisée le cœur de la ville de Périgueux au regard des différents pôles générateurs tout en le préservant d'une forte concentration de véhicules.

Préalablement à septembre 2018, des aménagements structurants ont été réalisés afin de permettre la mise en place de cette restructuration : modification des abords de la place du 8 mai pour en faire un pôle structurant du futur réseau de bus, aménagement d'arrêts d'autocars aux abords du centre de la communication, mise en place de navettes express depuis les principales entrées de la ville. 2 nouveaux parking relais (l'un à Charriéras, et le second à cré@vallée Sud) ont été créés fin 2018 et mis en service fin 2019. 6 nouveaux parkings relais seront créés pour un total de 500 places. Les autres sont opérationnels et en lien avec le réseau de bus restructuré depuis le 3 septembre 2018.

Élément spécifique de diagnostic

Les transports représentent 34% des consommations d'énergie et 32% des émissions de GES sur le territoire.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Mise en place de la navette ferroviaire telle que définie dans le contrat d'axe Etat / Région avec pour objectif d'offrir une desserte aux 4 gares et haltes concernées.
- ⇒ Aménager les haltes et gares du territoire dans la perspective de créer des interfaces mobilité et de vraies centralités urbaines.
- ⇒ Conforter le PEM de Périgueux dans son rôle de plate-forme intermodale et comme outil d'une nouvelle dynamique de quartier.
- ⇒ Conforter l'étoile ferroviaire de Périgueux avec une offre plus efficiente en relation avec les lignes structurantes du territoire national (Paris notamment) et les métropoles régionales (Limoges, Bordeaux, Agen, Brive)
- ⇒ Étendre la desserte par le réseau Péribus vers les gares et haltes du territoire.
- ⇒ Réalisation d'espaces publics de qualité intégrant la prise en compte du confort urbain,
- ⇒ Création d'une nouvelle passerelle existante pour assurer la connectivité avec le train via des accès directs aux quais et au PEM de la gare.
- ⇒ Lien avec le quartier d'affaires pour permettre la création d'un lieu de vie avec une façade commerciale en rez de chaussée surmontée de bâtiments pouvant accueillir d'autres activités.
- ⇒ Au terme de l'aménagement et de la construction des bâtiments, raccordement de la voie du quartier d'affaires à la rue Alphée Maziéras.
- ⇒ Veiller à la réalisation de nouveaux parkings relais.
- ⇒ Mener une réflexion sur la diminution de l'impact environnemental des parkings : perméabilité à l'eau, couverture photovoltaïque, station de charges de véhicules électriques....

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Direction : Stratégies territoriales Service : Mobilité Transport
Partenaires financiers	Europe, Etat, Région, Département
Partenaires techniques	SNCF, Région
Ressources	2 ETP
Budget	<ul style="list-style-type: none"> - PEM phase 1 : 2.9 M€ HT au total dont Autofinancement CAGP 640 000 € HT - FEDER (780 000 €), Etat (835 000 €), Région NA (445 000 €), Département (257 500 €) - PEM Phase 2 (passerelle + parvis) : 5 M€ HT - Haltes ferroviaires : 13 M€ HT dont 50% Région et 50% Grand Périgueux - Abords des haltes ferroviaires : 1 millions d'euros dont 20% Région - Parking relais : 300 000 € HT

Calendrier

Dès 2019

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteur
Création du PEM	Non réalisé	Réalisé	Mobilité et transport
Nombre de places de parking relais	500	Réalisé dès 2019	Mobilité et transport
Mise en place du contrat d'axe	Non réalisé	Réalisé	Mobilité et transport

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	++ : interaction avec la Région pour la navette ferroviaire
Energie économisée annuellement (GWh/an)	(gain total estimé du PDU en 2024 = 50 GWh/an)*
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	(gain total estimé du PDU en 2024 = 13 000 tCO2/an)*
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Veiller à une intégration paysagère, une minimisation de l'imperméabilisation des sols pour éviter les ruissellements, une optimisation pour éviter les nuisances sonores aux riverains.
Economies estimées	Sans objet
Rapport coût-efficacité	+ : action structurante de long terme

* estimation au prorata de la mise en œuvre complète du PDU à 2032

Axe 3 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

Programme 3.1 : Organiser la multimodalité à l'échelle de l'agglomération

ACTION 3.1.2 : ACCOMPAGNER LES STRATEGIES DE MOBILITE DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS AVEC LE COVOITURAGE, ET SOUTENIR LES PDA/ ET LES PDE

Descriptif

Contexte de l'action

- **Covoiturage et Auto-Stop organisé**

Fin 2015, l'agglomération a décidé d'investir dans un dispositif innovant de déplacements, destiné à compléter l'offre de transports collectifs sur le territoire notamment dans les zones rurales et périurbaines.

Début 2016, un outil web et mobile principalement destiné aux trajets domicile-travail, a été mis en place : Go Too. Il permet de mettre en relation les individus se déplaçant sur un même trajet ou sur un même axe dans l'optique de fédérer des communautés autour de mobilités alternatives à la voiture en solo (covoiturage, transports collectifs, vélo, marche à pied, voiture en temps partagé..).

Il s'agit d'un outil innovant combinant trois fonctions : un système d'organisation du covoiturage, une centrale d'informations sur les offres de mobilité disponibles sur le territoire et un encouragement à l'éco-mobilité citoyenne récompensée par des soleillos ouvrant droit à des cadeaux et des réductions chez les commerçants.

De nouvelles solutions pour la pratiques du covoiturage émergent depuis peu et le Grand Périgueux doit désormais s'interroger sur le fonctionnement de son dispositif actuel pour éventuellement vers le faire évoluer en tenant compte des nouvelles possibilités d'outils grand public.

- **Plan de déplacement Administration (PDA) et Plan de déplacement d'entreprise (PDE)**

Le Grand Périgueux a souhaité se doter d'un Plan de Déplacements Administration (PDA) conformément aux obligations réglementaires de l'article 51 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, qui fixe une échéance de réalisation des Plans de Mobilité au 1er janvier 2018 pour les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site. Ce plan est en cours d'élaboration.

L'Agglomération, chef de file de la mobilité sur le territoire souhaite avant tout être un exemple en s'appliquant à elle-même des objectifs de report modal dans le but de favoriser l'utilisation des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle, pour les déplacements liés aux activités professionnelles des agents et à leurs déplacements domicile-travail.

Le PDA du Grand Périgueux a été nommé Grand Périgueux Mobili'T.

Il vise également à promouvoir l'Agglomération comme une administration éco-responsable, consciente des impératifs d'une mobilité durable, qui doit porter un projet fédérateur, d'image et d'exemple pour les entreprises et administrations du territoire appelées à en élaborer un.

A terme, la multiplication des PDA et des PDE sur le territoire doit donc contribuer à diminuer le trafic routier et les nuisances associées (insécurité routière, pollution, bruit).

Le Grand Périgueux accompagne également les entreprises et les administrations dans la validation de leur PDE / PDA.

Élément spécifique de diagnostic

Les transports représentent 34% des consommations d'énergie et 32% des émissions de GES sur le territoire.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Valoriser les dispositifs de covoiturage dans le cadre de la stratégie déplacement du Grand Périgueux.
- ⇒ Assurer la promotion et l'animation des systèmes auprès des entreprises et des administrations, des universités et des centres de formation, des structures sportives, culturelles et sociales.
- ⇒ Définir avec eux les modalités de communication en interne (en direction de leurs salariés) ou en externe (en direction de leurs clients/publics) en leur proposant les supports de communication adéquats.
- ⇒ Lier cette action avec celle sur la stratégie de parking relais (3.1.3).
- ⇒ Mettre en place des Appels à projets PDA/PDE.
- ⇒ Accompagner les employeurs du territoire (public comme privé) à réaliser un plan de mobilité (inter établissement).
- ⇒ Suggérer la mise en place d'un plan de déplacements d'entreprises (PDE) ou d'administration (PDA).
- ⇒ Mettre en place un challenge à l'échelle du territoire: participer au challenge mobilité de la Nouvelle Aquitaine.

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Direction : Stratégies territoriales Service : Mobilité Transport
Partenaires techniques	Ville de Périgueux, Fromarsac, Hôpital de Périgueux, Philaposte, ENEDIS Etat, ADEME
Ressources	0.5 ETP
Budget	20 000 euros pour le PDA du Grand Périgueux

Calendrier

A préciser ultérieurement

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Porteur
Mise en place et suivi du PDA du Grand Périgueux	Non réalisé	Réalisé	Mobilité et transport
Nombre d'entreprises/d'employés participant à un PDA	3 entreprises	2 en +/an, soit 15 entreprises en 2024	Mobilité et transport

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	++
Energie économisée annuellement (GWh/an)	(gain total estimé du PDU en 2024 = 50 GWh/an)*
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	(gain total estimé du PDU en 2024 = 13 000 tCO2/an)*
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Neutre ou positive
Economies estimées	+
Rapport coût-efficacité	+

* estimation au prorata de la mise en œuvre complète du PDU à 2032

Axe 3 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

Programme 3.1 : Organiser la multimodalité à l'échelle de l'agglomération

ACTION 3.1.3 : CONTRIBUER A FAIRE DIMINUER LE BESOIN DE MOBILITE, EN EXPERIMENTANT NOTAMMENT LE TELETRAVAIL

Descriptif

Contexte de l'action

Innover, c'est se déplacer au bon moment, sur l'itinéraire adapté. La connaissance de plus en plus fine de la demande de mobilité et des flux de déplacement grâce aux outils de gestion et régulation de trafic permet de proposer des politiques publiques incitatives, favorisant l'usage des infrastructures en dehors des heures de pointe et l'optimisation des infrastructures et services existants. Limiter les pointes passe par de nouvelles incitations et par un dialogue soutenu entre acteurs du transport et grands émetteurs de flux.

La conception des nouveaux quartiers ou le réaménagement de quartiers et espaces publics sont l'occasion d'intégrer de nouvelles infrastructures de mobilité pour de nouvelles offres de mobilités et de concevoir de nouveaux usages mixtes intégrant la mobilité douce.

Il s'agit également de définir un plan d'actions pour améliorer le maillage territorial, le temps et la facilité d'accès à l'offre publique. En Dordogne, département rural, l'accessibilité aux services publics et de santé est un sujet prégnant pour nombre d'habitants qui voient disparaître certaines offres. Fin 2017, le département a voté son schéma d'accessibilité des services au public. Il s'agit notamment de réduire les fractures territoriales en améliorant la qualité et l'accessibilité des services considérés comme essentiels pour la population et l'économie locale.

Les espaces de coworking sont des lieux de travail mutualisés entre des travailleurs indépendants ou des petites entreprises, qui mutualisent des locaux et des services, sont liés par des spécificités propres (secteur de métiers, philosophie, etc.) et désirent partager leurs problématiques avec d'autres travailleurs. Les tiers lieux sont des espaces permettant de télétravailler en dehors de son domicile. Il permet de réunir les avantages privés et sociaux du télétravail (limitation des navettes domicile-travail), tout en limitant ses inconvénients individuels (les risques d'isolement liés au travail à domicile).

Pour réduire la durée des déplacements entre le domicile et le travail, la création de tiers-lieux et d'espaces de co-workings pourrait constituer une solution particulièrement efficace. À condition d'être accompagnée d'outils technologiques, organisationnels et managériaux appropriés, leur mise en place pourrait se révéler être une véritable opportunité pour les organisations publiques et privées.

Dans le cadre du plan Qualité de vie au travail (QVT) 2019-2022 du Grand Périgueux, le télétravail fait partie des 46 actions recensées.

La maison de santé Pluridisciplinaire de Vergt qui regroupe une vingtaine de professionnels de santé et un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) a été inaugurée fin 2018. Des activités innovantes comme la télémédecine et un accueil de jour pour le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sont prévus.

La Maison de Santé va favoriser le maintien à domicile sur un territoire rural, confronté à l'augmentation de la population ainsi qu'à son vieillissement.

La mobilité touristique constitue un enjeu essentiel du développement du tourisme urbain. La maîtrise des flux par les acteurs locaux renforce l'attractivité de la ville-centre de la destination et permet d'accroître sa fréquentation temporelle et spatiale par la diffusion des flux vers les sites périphériques. Elle suppose une offre de transport adaptée, leur gestion intégrée et la création d'un produit billettique servant l'intermodalité.

Élément spécifique de diagnostic

Les transports représentent 34% des consommations d'énergie et 32% des émissions de GES sur le territoire.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Créer des espaces de co-workings et des tiers lieux au sein de la future Digital Valley du quartier d'affaires.
- ⇒ Coordonner avec des territoires voisins l'implantation de Tiers-Lieux pour les personnes qui viennent travailler sur le territoire du Grand Périgueux, en lien avec des PDE/PDA sur l'agglomération.
- ⇒ Proposer des services numériques.
- ⇒ Développer les services itinérants (médecine, culture, permanence).
- ⇒ Collaborer au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public porté par le CD24.
- ⇒ Intégrer la mobilité à la stratégie touristique.
- ⇒ Expérimenter le télétravail au Grand Périgueux

Pilotage et moyens

Porteurs	Grand Périgueux, Conseil départemental
Référents CAGP	Directions : Stratégies territoriales et Développement économique – Innovation Emploi
Partenaires techniques	Pépinière d'entreprises, Office de tourisme intercommunal, Syndicat mixte Périgord Numérique (SMPN)
Ressources	Non connu
Budget	Non connu

Calendrier

A préciser ultérieurement

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Nombre de projets mis en œuvre	0	A définir	Stratégies territoriales et Développement économique – Innovation Emploi
Nombre de personnes participant à ces projets	0	A définir	Stratégies territoriales et Développement économique – Innovation Emploi

Priorité de l'action	+
Difficulté de mise en œuvre	++ : coordination avec les EPCI voisins
Energie économisée annuellement (GWh/an)	(gain total estimé du PDU en 2024 = 50 GWh/an)*
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	(gain total estimé du PDU en 2024 = 13 000 tCO2/an)*
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Neutre ou positive

Economies estimées	++
Rapport coût-efficacité	++ (coût faible pour efficacité importante)

* estimation au prorata de la mise en œuvre complète du PDU à 2032

Axe 3 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

Programme 3.2 : Améliorer l'offre de transports en commun et la rendre plus sobre en carbone

ACTION 3.2.1 : METTRE EN ŒUVRE LE PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENT « PERIMOUV », PUIS LE PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

Descriptif

Contexte de l'action

Un Plan de déplacements urbains (PDU) volontaire a été adopté par délibération du conseil communautaire le 29/11/2013, juste avant la naissance de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux. Le Plan Global de Déplacement (PGD) s'inscrit à la fois dans les grands objectifs politiques du PDU et du Projet de mandat et dans ses nouvelles obligations réglementaires et partenariales. Il permet à l'agglomération de disposer d'une doctrine d'ensemble et d'un schéma opérationnel qui met en cohérence l'ensemble des actions entreprises depuis 2015 (itinéraires alternatifs, parking-relais et de covoiturage, pôles d'échanges multimodaux, modernisation des outils et tarifs du réseau Péribus, promotion du covoiturage....).

L'élaboration du PGD 2015-2020 a été directement conduite par la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (élus et personnel) dont l'exploitant du réseau urbain de transport (Péribus), en lien avec différents partenaires acteurs et décideurs locaux.

Élément spécifique de diagnostic

Les transports représentent 34% des consommations d'énergie et 32% des émissions de GES sur le territoire. Avec 1 600 tCO₂e, le service de Transport Collectif Péribus représente 1% des émissions de GES du transport.

Objectifs et contenu de l'action

Les conditions techniques et financières de la mise en œuvre du PGD qui vise à la fois les infrastructures physiques et les services en faveur de la mobilité, s'organisent en plusieurs domaines dont :

- Le renforcement de l'offre ferroviaire par la création d'un Pôle d'Echange Multimodal structurant à la gare de Périgueux et la création d'un second sur le nœud ferroviaire de Niversac, ainsi que la création ou modernisation de haltes nécessaires à la mise en œuvre du nouveau cadencement du TER à l'horizon 2020-2021 comme à Marsac.
- Le développement des transports collectifs motorisés notamment par le développement des parkings relais et de covoiturage pour faciliter la mutation voiture individuelle/bus urbain et par la création d'une artère de circulation structurante Est/Ouest propice aux déplacements des bus, entre Coulounieix et Boulazac et dotée d'un haut niveau de service (régularité, arrêts, cheminement...).
- Les mobilités actives et citoyennes par une action déterminée en faveur de la pratique du vélo, au moyen de dispositifs innovants, par une aide à la mobilité des personnes en difficultés sociales, en lien avec les objectifs de la politique de la ville, par la facilitation du covoiturage au moyen d'outils dédiés

Une action prioritaire sur les grandes entreprises et grandes administrations du territoire, est prévue afin de les engager dans la voie de plans de déplacements plus rationnels pour les salariés, Grand Périgueux y compris.

Mesures :

- Poursuivre la restructuration du réseau Péribus :
 - Desservir les nouvelles zones d'activités du territoire si ces dernières représentent un intérêt en termes de transports collectifs (étude d'opportunité réalisée systématiquement).
 - Etendre les lignes vers les gares et haltes du territoire.
 - Réaliser des aménagements de sites propres et aménagements facilitant pour assurer la compétitivité des transports urbains (axes Cré@vallée, Trélassac).
 - Renouveler le parc de véhicules avec des énergies nouvelles comme l'électrique, l'hydrogène ou le GNV.
- Expérimenter une navette autonome sur Cré@vallée (en lien avec l'extension du site) : dans la perspective d'extension de Cré@vallée, en lien avec le parking relais/ covoiturage, et pour faire face à une problématique de congestion routière en heure de pointe au pont du Cerf, une desserte spécifique sur Cré@vallée est proposée en navette autonome ou navette électrique. Cette technologie peut également être envisagée en cœur de ville de Périgueux pour accompagner le projet urbain et les liens avec le Pôle d'Echanges Multimodal.
- Mettre en œuvre le schéma cyclable d'agglomération et assurer son articulation avec le schéma directeur de la voirie. A la suite de son adoption, le schéma cyclable sera mis en œuvre par tranche. Il devra s'assurer de la cohérence des équipements et aménagements avec le plan de circulation, la réglementation et la vocation des voies, définis dans le schéma directeur de voirie.

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Direction : Stratégies territoriales Service : Mobilité Transport
Partenaires	EPIC Péribus
Ressources	1 ETP
Budget	- Schéma cyclable : 1.2 millions d'euros entre 2018 et 2021 - Renouvellement parc bus : environ 1 million d'euros par an

Calendrier

Dès 2019

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Fréquentation des transports en commun	1.7 millions de voyages par an pour 10 000 usagers	2.1 millions de voyages par an pour 12 000 usagers	Péribus
km d'aménagements cyclables	47 km	70 km	Mobilité et transport
Nombre de véhicules sur les principaux axes	25 000	25 000 (stabilisation malgré la croissance démographique)	Mobilité et transport

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	++
Énergie économisée annuellement (GWh/an)	15 GWh/an en 2024*
Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	4 000 tCO ₂ e en 2024*
Impact sur la qualité de l'air	++
Point de vigilance	Le PGD Périmou' et le PDU font l'objet d'une analyse d'impact environnemental spécifique.
Economies estimées	Sans objet
Rapport coût-efficacité	+ : action structurante

* estimation au prorata de la mise en œuvre complète du PDU à 2032

Axe 3 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

Programme 3.2 : Améliorer l'offre de transports en commun et la rendre plus sobre en carbone

ACTION 3.2.2 : OPTIMISER LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Descriptif

Contexte de l'action

La compétence « transport scolaires » du conseil départemental a été transférée au Grand Périgueux dès 2014 avec une extension au 1^{er} janvier 2017. En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité durable, l'agglomération est compétente pour assurer les circuits scolaires des élèves sur les anciens circuits scolaires. La compétence transports scolaires est désormais en lien avec la Région depuis septembre 2017.

Le Grand Périgueux organise 45 circuits destinés à transporter les 1500 élèves des écoles primaires et maternelles mais aussi les Collégiens et Lycéens se rendant dans les établissements scolaires de l'agglomération. Les circuits périphériques au territoire de l'agglomération peuvent dans certains cas être gérés par la Région car le circuit poursuit son parcours sur d'autres communes hors du périmètre.

L'optimisation de parcours passe notamment par la réduction du nombre total de circuits, l'équilibrage de charges sur des parcours desservant un secteur, l'équilibrage des kilométrages sur l'ensemble des parcours, la réduction globale du temps de parcours.

Toute optimisation passe par une base de données cartographique. L'intégration des données cartographiques peut fournir une matrice très dynamique de l'ensemble de données de transport scolaire.

Toutefois, l'optimisation de ces circuits est dépendante de la sectorisation des établissements scolaires. Des évolutions prochaines de la carte scolaire sont donc à prendre en compte dans toute démarche de rationalisation de l'existant.

Élément spécifique de diagnostic

Les transports représentent 34% des consommations d'énergie et 32% des émissions de GES sur le territoire.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Optimiser les transports scolaires en articulation avec PÉrimouv' et les sectorisation à venir.
- ⇒ Proposer des points de rabattement avec le réseau Urbain pour limiter les accès des autocars en cœur de Ville
- ⇒ Intégrer des clauses environnementales pour les transporteurs privés.

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Direction : Stratégies territoriales Service : Mobilité Transport
Partenaires financiers	Région

Partenaires techniques	Transporteurs privés
Ressources	1 ETP
Budget	1 million d'euros par an

Calendrier

Dès 2019

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteur
Age moyen du parc	8	5	Mobilité et transport

Priorité de l'action	+
Difficulté de mise en œuvre	-
Energie économisée annuellement (GWh/an)	(gain total estimé du PDU en 2024 = 50 GWh/an)*
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	(gain total estimé du PDU en 2024 = 13 000 tCO2/an)*
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Neutre
Economies estimées	0
Rapport coût-efficacité	0

* estimation au prorata de la mise en œuvre complète du PDU à 2032

Axe 3 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

Programme 3.3 : Développer les modes de déplacement actifs et sensibiliser la population à l'éco-mobilité

ACTION 3.3.1 : METTRE EN ŒUVRE UN SCHÉMA CYCLABLE INTEGRANT LA VELOURTE VOIE VERTE

Descriptif

Contexte de l'action

Devant une augmentation constante du trafic routier et dans une logique globale d'organisation des mobilités, le Grand Périgueux souhaite revoir l'ensemble de sa politique de mobilités sur le territoire, au travers des différentes actions définies dans le Plan Global de Déplacements (PGD) et cela afin de favoriser le report modal.

Les modes actifs de déplacements représentent à ce jour de réelles solutions pour faciliter les déplacements du quotidien sur notre territoire, et constituent un atout supplémentaire pour enrayer la congestion du cœur de l'agglomération en heures de pointes et faciliter l'accessibilité des zones périurbaines

C'est à ce titre et afin d'engager cette démarche que le Grand Périgueux a souhaité élaborer son schéma cyclable en 2018.

L'étude 2017-2018 a proposé un plan d'actions concret pour contribuer à diminuer la part modale de la voiture et l'autosolisme, notamment en cœur d'agglomération et en proche périphérie. L'objectif est de participer à la réduction de la congestion automobile, et d'améliorer la qualité de vie, mais aussi de répondre aux préoccupations environnementales en lien avec la transition énergétique et la croissance verte.

Les liens avec le futur plan vélo national sera aussi à intégrer dans les différentes considérations des aménagements urbains et les priorités à avoir en termes de politique cyclable.

Élément spécifique de diagnostic

Les transports représentent 34% des consommations d'énergie et 32% des émissions de GES sur le territoire. La part modale du vélo est très faible, et représente seulement 1% des déplacements individuels.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Intégrer la voie verte comme axe structurant des déplacements.
- ⇒ Prioriser les déplacements domicile-travail.
- ⇒ Structurer l'existant en créant un maillage cohérent sans créer de nouveaux aménagements à outrance.
- ⇒ Aboutir à une organisation hiérarchisée du réseau cyclable en articulation avec les pôles générateurs de déplacements et l'ensemble des projets structurants en cours (restructuration du réseau Péribus, pôle d'échange multimodal, le BHNS, les parcs-relais, la voie verte...).
- ⇒ Mettre en œuvre une stratégie globale de développement du vélo sur l'ensemble des bourgs et communes rurales avec des actions d'aménagements afférentes.
- ⇒ S'assurer de la cohérence des équipements et aménagements avec le plan de circulation, la réglementation et la vocation des voies, définis dans le schéma directeur de voirie.

Pilotage et moyens

Porteur	Grand Périgueux Direction : Stratégies territoriales Service : Mobilité/transport
Partenaires financiers	Communes, Etat, ADEME
Partenaires techniques	Ensemble des communes, Péribus, ville de Périgueux
Ressources	0.5 ETP
Budget	Schéma cyclable : 1.2 millions d'euros entre 2018 et 2021 + 50% participation communes ou autres subventions.

Calendrier

cf délibération du conseil communautaire du 18 octobre 2018.

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteur
km de voies cyclables continues	23	35	Mobilité et transport
Nb de vélos accompagnés par l'agglomération (location, chèque VAE...)	0	400 Vélos location et 500 en chèque VAE	Mobilité et transport

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	+
Energie économisée annuellement (GWh/an)	12 GWh/an en 2024*
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	3 000 tCO2e/an en 2024*
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Veiller pour les aménagements cyclables à préserver les zones naturelles, minimiser l'imperméabilisation des sols pour éviter les ruissellements.
Economies estimées	Sans objet
Rapport coût-efficacité	+ : action structurante

* estimation au prorata de la mise en œuvre complète du PDU à 2032

Axe 3 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

Programme 3.4 : Réduire l'impact des transports

ACTION 3.4.1 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES MOTORISATIONS ALTERNATIVES

Descriptif

Contexte de l'action

Le Grand périgueux en tant que AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités) a approuvé en 2016 un PGD (Plan Global des Déplacements) dont l'un des objectifs prioritaires était de viser des changements de comportements, par la connaissance, pour une utilisation performante des modes collectifs. C'est dans ce cadre, que le choix de l'agglomération s'est porté en 2017 sur l'achat de 2 bus tri énergie « Businova » pour réduire l'impact des Transports Publics sur les émissions nocives (NOx, Particules fines...) et améliorer leur intégration dans la ville afin de soutenir l'adhésion des citoyens et renforcer l'attractivité touristique de la ville. Châssis bi modulaire et motorisation multi hybride électrohydraulique à prolongateur d'autonomie sont les principales caractéristiques de ce modèle innovant : la multi hybridation permet d'adapter la source d'énergie optimale en fonction des phases de fonctionnement, le châssis bi modulaire d'alléger la structure portante des batteries et ainsi de réduire la consommation du véhicule.

MObiVE est un projet porté par le SDE24, dont l'objectif est de développer l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables grâce au déploiement de bornes de charge sur le territoire aquitain. Le SDE 24 organise et finance avec la participation de l'Ademe, le déploiement de 142 bornes de recharge électrique accélérée et 6 bornes de recharge rapide sur tout le département de la Dordogne.

Les véhicules au GNV (Gaz Naturel Véhicule) et plus encore ceux au bioGNV (carburant 100% renouvelable issu de la valorisation des déchets par méthanisation) offrent des possibilités intéressantes de diversification énergétique pour réduire les impacts environnementaux, en particulier des transports poids lourds de voyageurs et de marchandises. Le GNV émet très peu de polluants atmosphériques (NOx, particules...) et, dans le cas de BioGNV, constitue un carburant renouvelable.

La directive européenne AFI (Alternative Fuels Infrastructure) propose la réalisation d'un schéma directeur national de déploiement des stations GNV. Ce Schéma bénéficie de la qualité de la desserte des réseaux de gaz naturel sur le territoire et le nombre croissant de sites d'injection de bio-méthane.

Aussi, le SDE24 souhaite étudier la pertinence technico-économique de l'implantation d'une station GNV sur le territoire du Grand Périgueux. Une première étude a été menée en 2017. Elle constitue un point de départ pour envisager le déploiement de cette source d'énergie propre avant 2020.

Élément spécifique de diagnostic

Les transports représentent 34% des consommations d'énergie et 32% des émissions de GES sur le territoire. On estime le taux d'équipement à 1,34 véhicules/ménages soit environ 65 000 véhicules personnels sur l'agglomération.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Promouvoir les pratiques alternatives de l'automobile et accompagner la mutation du parc automobile vers la motorisation alternative.

- ⇒ Accompagner le déploiement du SDE 24, en encourageant les acteurs privés (centre commerciaux, entreprises, et promoteurs immobiliers). Le premier déploiement de 29 bornes (soit 58 points de charge) est terminé en 2018. Les déploiements suivants se feront sur le domaine public et le domaine privé
- ⇒ Réserver des places de stationnement pour les véhicules électriques/ GNV avec bornes de rechargement (moyenne ou longue durée) dans les P+R du territoire.
- ⇒ Construction d'une station au Gaz naturel pour véhicules (GNV) : cette opération contribuera à terme à construire un mix énergétique valorisant le gaz naturel, en particulier le biogaz, comme carburant pour les transporteurs routiers privés et publics.

Pilotage et moyens

Porteurs	SDE 24 et SEM Périgord Energie (bornes IRVE) Direction : Stratégies territoriales Service : Mobilité Transport
Partenaires financiers	GrDF, ADEME, région Nouvelle Aquitaine
Partenaires techniques	GrDF
Ressources	-
Budget	Sans objet car le GPx n'a pas la compétence

Calendrier

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Porteur
Nombre de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques	29	35	SDE24
Réalisation de la station au GNV	Non réalisée	Réalisée	SDE24

Priorité de l'action	+
Difficulté de mise en œuvre	+
Energie économisée annuellement (GWh/an)	(gain total estimé du PDU en 2024 = 50 GWh/an)*
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	(gain total estimé du PDU en 2024 = 13 000 tCO2/an)*
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Neutre ou positif
Economies estimées	0 : substitution d'énergie
Rapport coût-efficacité	+

* estimation au prorata de la mise en œuvre complète du PDU à 2032

Axe 3 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

Programme 3.4 : Réduire l'impact des transports

ACTION 3.4.2 : OPTIMISER LA LIVRAISON DE MARCHANDISES SUR LE TERRITOIRE

Descriptif

Contexte de l'action

Les transports sont responsables d'une part importante de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores dans les villes. La route est le mode le plus utilisé pour la livraison des marchandises en zone urbaine. Cette activité contribue en moyenne à elle seule à 40 % de la consommation d'énergie des transports en ville. Pour le Grand Périgueux, le secteur des transports (passagers et marchandises) représente 34 % de la consommation annuelle d'énergie et 31 % des émissions de GES totales.

Des changements amènent à une nouvelle vision de la ville, de son aménagement et de ses infrastructures : une nouvelle approche des circuits de distribution (mutualisation des outils de distribution, création de centres logistiques « secondaires » ou de points de livraison par quartier...), l'optimisation des tiers lieux et des pôles d'échange, ...

Élément spécifique de diagnostic

Les transports représentent 34% des consommations d'énergie et 32% des émissions de GES sur le territoire. On estime le taux d'équipement à 1,34 véhicules/ménages soit environ 65 000 véhicules personnels sur l'agglomération.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Rassembler les opérateurs de transport pour leur présenter le PCAET.
- ⇒ Proposer un groupe de travail avec les transporteurs pour travailler sur leurs enjeux.
- ⇒ Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de livraison de marchandises en ville.

Pilotage et moyens

Porteurs	Grand Périgueux/ Communes
Référent CAGP	Direction : Stratégies territoriales Service : Mobilité et transport
Partenaires financiers	SNCF et la Région
Partenaires techniques	Transporteurs routiers, livreurs
Ressources	0.5 ETP
Budget	Non estimé

Calendrier

A définir ultérieurement

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Porteur
Mise en place d'un groupe de travail	Non réalisé	Réalisé	Mobilité et transport

Priorité de l'action	+
Difficulté de mise en œuvre	-
Énergie économisée annuellement (GWh/an)	(gain total estimé du PDU en 2024 = 50 GWh/an)*
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	(gain total estimé du PDU en 2024 = 13 000 tCO2/an)*
Impact sur la qualité de l'air	Neutre ou positif
Point de vigilance	Neutre ou positif
Économies estimées	A quantifier au cours de l'action
Rapport coût-efficacité	+ : action de long terme à engager

* estimation au prorata de la mise en œuvre complète du PDU à 2032

Axe 4 : Soutenir l'émergence d'activités économiques durables

Programme 4.1 : Accompagner le développement des éco-activités et des pratiques durables dans les entreprises

ACTION 4.1.1 : MOBILISER LE TISSU ECONOMIQUE SUR LE PCAET

Descriptif

Contexte de l'action

Le Grand Périgueux

Exemples vivants du dynamisme et de l'activité économique du Grand Périgueux, plusieurs clubs d'entreprises se sont implantés sur l'agglomération :

- Institut du Goût du Périgord.
- Club des entreprises de Péri-Ouest.
- Club des Entreprises de Cré@vallée.
- Club des entreprises du Grand Quartier de la Gare.
- Club d'entreprises les Vitrines des Romains.

A travers l'élaboration de son Plan Climat Air Energie, la Communauté d'agglomération se positionne comme le coordinateur de la transition énergétique du territoire.

Afin de partager les travaux du PCAET, de mobiliser les acteurs socio-économiques, et de créer une dynamique inter-entreprises autour des questions du changement climatique, il est nécessaire de fédérer et dynamiser les structures déjà présentes sur le territoire.

Plusieurs acteurs se mobilisent pour accompagner les entreprises dans leurs projets liés à la transition énergétique ou à la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- la Chambre de commerce et d'industrie, qui propose des audits énergétiques.
- La Chambre des métiers et de l'artisanat.

En accord avec ces partenaires, des interventions d'information et de sensibilisation au sein des clubs d'entreprises pourront être l'occasion d'offrir un programme d'animation complet à destination des entreprises de l'Agglomération. Elles permettront d'échanger sur les projets mis en œuvre en faveur de la réduction des gaz à effet de serre, susciter des opérations collectives et faire de la transition énergétique un nouveau levier de développement de l'activité économique.

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI)

- Les entreprises peuvent demander à la CCI la réalisation d'un **diagnostic énergie**. Cette prestation comporte un état des lieux, suivi de préconisation pour améliorer la situation. Plusieurs entreprises en Dordogne ont déjà bénéficié de ce diagnostic.
- Mise en place du **diagnostic flux** (développé par l'ADEME). L'objectif du diagnostic d'optimisation des flux est d'aider l'entreprise à réduire ou mieux valoriser ses pertes d'énergie et de matière et de réduire les coûts associés. Pour ce faire, le principe du diagnostic d'optimisation des flux est d'analyser les principaux

flux d'énergie et de matières qui traversent les processus de l'entreprise pour identifier les pertes, leurs origines et les solutions pour les réduire ou mieux les valoriser.

- **Dispositif ACTIF** : à travers une cartographie interactive, la plateforme ACTIF quantifie et géolocalise les ressources des entreprises et organisations. Elle permet de créer des synergies de mutualisation (emplois partagés et achats groupés) ou des synergies de substitution (les flux sortants des uns étant les flux entrants des autres).

Ce dispositif est mené sur une zone du Bergeracois.

Autres dispositifs :

- **PROREFEI** pour la formation de référents énergie dans l'industrie <https://prorefei.org/>. Formation gratuite pour les entreprises de moins de 300 salariés.

Élément spécifique de diagnostic

Le tertiaire et l'industrie représentent 21% des consommations d'énergie et 17% des émissions de GES sur le territoire.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Communiquer sur des outils de diagnostics et de propositions de solutions aux entreprises via l'ADEME et les chambres consulaires.
- ⇒ Avoir une transversalité plus importante au sein du Grand Périgueux (service développement économique) pour organiser des animations avec les entreprises et surtout connaître le paysage entrepreneurial.
- ⇒ Intégrer des points énergie-climat dans l'animation des clubs entreprises proposée par le service de Développement économique. Développer ainsi un réseau d'entreprises vertueuses qui permet de bénéficier d'un retour d'expériences.
- ⇒ Mettre en valeur les retombées économiques (directes : gains sur l'énergie par exemple, ou indirectes : amélioration d'image pour l'entreprise, communication sur les produits...).
- ⇒ Etudier les possibilités d'éco-conditionnalité sur les aides (guide des aides pour investir du service Développement des entreprises Subventions)

- ⇒ Expérimenter des démarches d'économie circulaire, en particulier avec le pôle ESS (qui intègre une entreprise locale active sur le sujet).
- ⇒ Identifier avec les acteurs des sujets à traiter avec eux, en fonction des entreprises cibles : bureaux et administrations, hypermarchés, Leroy Merlin (ex : opération de promotion des équipements économes ou de poêles à bois...).
- ⇒ Être le relai auprès des entreprises de son territoire pour faire connaître les outils du CNPF en matière de bilan carbone d'une part et de compensation carbone d'autre part ; en contrepartie, le CNPF pourra mobiliser les propriétaires forestiers privés intéressés par la mise en place dans leur parcelles d'itinéraires sylvicoles favorables à une séquestration accrue de carbone.

Pilotage et moyens

Porteurs	Grand Périgueux/CCI
	Directions : Stratégies territoriales /Développement économique Innovation Emploi

Services : Urbanisme et DD / Développement des entreprises

Partenaires techniques Club d'entreprises, Chambre des Métiers et de l'artisanat 24, CCI 24, CNPF

Ressources 0.1 ETP

Budget 0

Calendrier

2019 et années suivantes

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Porteurs
Nb d'acteurs impliqués dans les groupes de travail	0	50	Stratégies territoriales /Développement économique Innovation Emploi
Nb d'entreprises mobilisées sur des actions	0	25	Stratégies territoriales /Développement économique Innovation Emploi
Nombre d'interventions/animation du GPx auprès d'entreprises autour du PCAET (nb/an)	0	1/an	Stratégies territoriales /Développement économique Innovation Emploi

Priorité de l'action	+
Difficulté de mise en œuvre	+
Energie économisée annuellement (GWh/an)	A quantifier au cours de l'action
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	A quantifier au cours de l'action
Impact sur la qualité de l'air	Neutre ou positif
Point de vigilance	Neutre ou positif
Economies estimées	A quantifier au cours de l'action
Rapport coût-efficacité	+

Axe 4 : Soutenir l'émergence d'activités économiques durables

Programme 4.1 : Accompagner le développement des éco-activités et des pratiques durables dans les entreprises

ACTION 4.1.2 : MOBILISER LES ENTREPRISES DU BATIMENT

Descriptif

Contexte de l'action

A travers l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie, la Communauté d'agglomération se positionne comme le coordinateur de la transition énergétique du territoire.

Afin de partager les travaux du PCAET, de mobiliser les acteurs socio-économiques, et de créer une dynamique inter-entreprises autour des questions du changement climatique, il est nécessaire de fédérer et dynamiser les structures déjà présentes sur le territoire.

Plusieurs acteurs se mobilisent pour accompagner les entreprises du bâtiment dans leurs projets liés à la transition énergétique ou à la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- ❖ la fédération du bâtiment (FFB)
- ❖ la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- ❖ La Chambre des métiers et de l'artisanat.

Le Grand Périgueux pourra s'associer aux fédérations et organismes pour leurs actions de communication, de formation, d'échanges auprès de leurs entreprises adhérentes sur la thématique PCAET.

Élément spécifique de diagnostic

Le tertiaire et l'industrie représentent 21% des consommations d'énergie et 17% des émissions de GES sur le territoire.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ S'associer à la FFB pour développer une stratégie d'amélioration des pratiques, avec par exemple des chantiers intégrant la formation, ou exemplaires, sur les zones d'aménagement concerté (ZAC), et les projets de rénovation urbaine (PRU), anticipant la RT 2020 (s'intégrant par exemple dans une démarche E+C-).
- ⇒ S'associer à la participation de la montée en compétence des artisans et à la structuration de la profession. La CAPEB n'est pas un organisme de formation mais elle peut co-organiser des formations collectives et trouver des intervenants au besoin. Un dialogue direct pourra être engagé avec le Grand Périgueux pour concevoir des formations.
- ⇒ Améliorer la connaissance des actions menées par ses organismes sur le territoire afin de mieux s'y associer.
- ⇒ Organisation de forum d'échanges sur les pratiques par le GPx à destination d'acheteurs publics, d'architectes, d'entreprises.

Des thématiques supplémentaires pourraient à terme y être abordées : la qualité de l'air intérieur, la valorisation des matériaux biosourcés dans les futures réglementations...

Pilotage et moyens

Porteurs	Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA24)/CAPEB/FFB
Référents CAGP	Directions : Stratégies territoriales / Développement économique/Habitat Cohésion sociale
Partenaires techniques	CFA-BTP, CD24, CAUE24, ARS, Atelier Santé Ville
Ressources	-
Budget	0

Calendrier

2019 et années suivantes

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Nb d'acteurs impliqués dans les groupes de travail	0	30	CMA 24
Nb d'entreprises mobilisées sur des actions	0	15	CMA 24
Nombre de forums organisés par le GPx	0	1	Urbanisme et DD

Priorité de l'action	+
Difficulté de mise en œuvre	+
Énergie économisée annuellement (GWh/an)	A quantifier au cours de l'action
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	A quantifier au cours de l'action
Impact sur la qualité de l'air	Neutre ou positif
Point de vigilance	Neutre ou positif
Économies estimées	A quantifier au cours de l'action
Rapport coût-efficacité	+

Axe 4 : Soutenir l'émergence d'activités économiques durables

Programme 4.1 : Accompagner le développement des éco-activités et des pratiques durables dans les entreprises

ACTION 4.1.3 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE ECOTOURISTIQUE

Descriptif

Contexte de l'action

Depuis le 1^{er} janvier 2017, et conformément à la loi NOTRe, l'agglomération a pris la compétence tourisme.

Un office intercommunal a été créé : l'office de Tourisme du Grand Périgueux. Ses missions principales sont la promotion touristique, la gestion et l'organisation de l'accueil et de l'information touristiques, la gestion des équipements, la réalisation et la mise en œuvre d'un schéma de Développement Touristique Intercommunal. Le schéma a été élaboré en 2018. Il comprend 3 axes :

- viser ensemble l'excellence : professionnalisation, qualification, stratégie numérique, observation touristique,
- développer, révéler et mettre en scène l'offre touristique : projets structurants, activités de pleine nature, aménagement et animations des Vallées de l'Isle et de la Dronne, création de produits touristiques,
- fédérer les acteurs autour d'un projet partagé : organisation et pilotage des actions, adhésion à la Marque de Territoire, mutualisation de la communication et promotion.

Parmi les axes forts du schéma, la place de la valorisation de la vélo-route voie verte (VVV) est importante. Il est question notamment de mettre en place un Schéma d'aménagement et d'animation sur la vallée de l'Isle, intégrant les modes de déplacement doux (vélo électrique notamment). De la même façon, le projet de « Chantier naval-Cité fluviale » à Périgueux intégrera un volet développement durable. Enfin, le projet de « Smart Périgord » à Neufont est entièrement consacré à la transition énergétique : un modèle sobre, sans carbone et local, sobriété, efficacité et énergies renouvelables sont les maître-mots de cette expérimentation.

Une Station Verte est une destination touristique de loisirs et de vacances, reconnue au niveau national comme une station organisée, offrant les services et les plaisirs attendus dans l'univers Nature :

- une Nature respectée et préservée
- une gamme de séjours à décliner selon les envies
- des lieux et des activités à vivre et à partager
- une Porte d'entrée des terroirs

La commune de Sorges et Ligeux située au Nord du Grand Périgueux a reçu le label d'écotourisme « Station Verte ». Elle est connue par les gastronomes du monde entier comme la capitale de la truffe noire "tuber melanosporum". Elle a dédié à son diamant noir un écomusée qui a été complètement restructuré et à réouvert mi-janvier 2010. Elle est dotée de nombreux hébergements touristiques (village de vacances, gîtes ruraux, un éco-village de vacances haut de gamme, des chambres d'hôtes et un hôtel-restaurant réputé).

Le syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air est un syndicat professionnel qui totalise plus de 185 entreprises de plein air en Dordogne. Son rôle est de mettre à disposition des professionnels et des partenaires un ensemble d'informations réglementaires, juridiques, sociales, fiscales et techniques. Il est composé d'une commission « Ecolabel Développement durable » qui travaille sur l'accompagnement vers l'écolabel en partenariat avec le Conseil régional et le cabinet ENVIROC.

Élément spécifique de diagnostic

Sans objet

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Intégrer l'éco-tourisme dans la stratégie touristique du territoire.
- ⇒ Repérer et valoriser les bonnes pratiques énergie-climat des acteurs touristiques.
- ⇒ Développer des initiatives des acteurs touristiques permettant de réduire l'utilisation des voitures individuelles.

Pilotage et moyens

Porteurs	Grand Périgueux/Office intercommunal de tourisme
Référent CAGP	Direction : Communication/Tourisme
Partenaires techniques	Le SDHPA et le CD24
Ressources	-
Budget	à préciser ultérieurement

Calendrier

à préciser ultérieurement

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteur
Nb d'acteurs sensibilisés	0	30	Office intercommunal de tourisme
Nb de projets engagés	0	15	Office intercommunal de tourisme

Priorité de l'action	+
Difficulté de mise en œuvre	++
Energie économisée annuellement (GWh/an)	A quantifier au cours de l'action
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	A quantifier au cours de l'action
Impact sur la qualité de l'air	Neutre ou positif
Point de vigilance	Neutre ou positif
Economies estimées	A estimer au cours de l'action
Rapport coût-efficacité	A estimer au cours de l'action

Axe 4 : Soutenir l'émergence d'activités économiques durables

Programme 4.1 : Accompagner le développement des éco-activités et des pratiques durables dans les entreprises

ACTION 4.1.4 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE D'ACHATS DURABLES

Descriptif

Contexte de l'action

L'agglomération adhère depuis 2007 à l'association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR). Impliquée dans la dynamique d'achats responsables dès les premières actions du réseau, l'agglomération a su formaliser ses objectifs et généraliser progressivement la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans ses marchés. La prise en compte du développement durable dans les marchés se fait de manière continue : fournitures, mobiliers, véhicules, nettoyages, travaux, rénovation/construction.

La participation au réseau d'acheteurs publics responsables, 3AR, permet d'être à jour sur les pratiques d'achats et de bénéficier d'accompagnements ponctuels.

L'association 3AR joue un rôle important dans l'échange d'expérience entre collectivités, mais aussi dans la valorisation des démarches positives qui seront entreprises.

Le nettoyage sain dans les crèches

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de l'agglomération garantissent depuis la rentrée 2018 un nettoyage 100 % écologique pour tous les espaces dédiés aux enfants et au public. Les 200 agents chargés de l'hygiène utilisent des produits écologiques (savon noir et vinaigre blanc), ou des produits éco certifiés respectueux de l'environnement et de la santé humaine (lessive, liquide vaisselle, produit désinfectant) pour nettoyer les surfaces. Le matériel a également été modifié pour plus d'efficacité (utilisation de microfibras). L'Agence régionale de santé a financé l'opération à hauteur de 15 500 €. L'agglomération projette de développer ces pratiques dans les centres de loisirs.

Élément spécifique de diagnostic

Sans objet

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Maintenir et développer l'utilisation des clauses éco et socio responsables dans les marchés publics.
- ⇒ Formaliser une stratégie d'achats durables partagés avec les communes en les accompagnant dans l'évolution de leurs pratiques d'achat.
 - dont la mise en place des groupements de commande pour des matériels ou approvisionnements « vertueux »
- ⇒ définir des critères écologiques dans les cahiers des charges, en différenciant les grands domaines :
 - fournitures
 - véhicules
 - services
 - travaux

- ⇒ identifier les labels environnementaux à demander par domaines, et bonifier les certifications environnementales dans les règlements de consultation.
- Ceci peut intégrer en particulier : les critères énergétiques (étiquette énergie A ou mieux), les émissions de polluants dans l'air (étiquette « émissions dans l'air intérieur » A+) ou les écolabels (écolabel européen à systématiser par exemple).

Pilotage et moyens

Porteurs	Grand Périgueux/Communes Direction : Administration générale et Affaires juridiques Service : Secrétariat Général - Assemblée
Partenaires	Association 3AR, CD24
Ressources	-
Budget	à préciser ultérieurement

Calendrier

En continu

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteur
Taux de marchés de fournitures et de services comprenant des clauses environnementales ou des écolabels.	Non connue	50%	Secrétariat général et services techniques
Taux de marchés travaux > 50 000 € comprenant des clauses d'insertion sociale	30 %	50 %	Secrétariat général et services techniques

Priorité de l'action	+
Difficulté de mise en œuvre	0
Energie économisée annuellement (GWh/an)	A quantifier au cours de l'action
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	A quantifier au cours de l'action
Impact sur la qualité de l'air	Neutre ou positif
Point de vigilance	Neutre ou positif
Economies estimées	A quantifier au cours de l'action
Rapport coût-efficacité	+

Axe 4 : Soutenir l'émergence d'activités économiques durables

Programme 4.2 : Mettre en place une politique agricole pour une agriculture locale durable

ACTION 4.2.1 : DEVELOPPER UNE AGRICULTURE A FAIBLE IMPACT PRESERVANT LES ESPACES AGRICOLES ET LES EXPLOITATIONS

Descriptif

Contexte de l'action

• Impact de l'agriculture

Conformément à la Loi sur la transition énergétique, une évaluation de la séquestration nette en CO₂ du territoire de l'Agglomération a été réalisée dans le cadre du Plan Climat Air Énergie. Elle a permis de démontrer que les 933 km² de l'Agglomération stockent en 2012, 21 000 ktCO₂e, ce qui équivaut à 35 fois ses émissions annuelles.

De plus, le bilan de gaz à effet de serre a démontré que l'agriculture était responsable de 17% des émissions du territoire. Celles-ci sont principalement dues à l'élevage et à la volatilité d'une part de l'azote des engrais épandus.

L'activité agricole est également consommatrice d'énergie et de carburant. Les consommations sont accentuées par le choix des itinéraires techniques (tous les travaux nécessaires à la production) ainsi que par les déplacements entre les différents sites sur des exploitations de plus en plus éclatées.

La Communauté d'agglomération n'a pas de compétence propre pour intervenir directement auprès des agriculteurs. Aussi, l'implication des organismes professionnels agricoles est indispensable pour la réussite de cette action.

Agrobio Périgord est l'association de Développement de l'Agriculture Biologique en Dordogne Périgord. Elle a pour objectif de développer, structurer et promouvoir l'agriculture biologique en Dordogne Périgord. Pour plus d'information <http://agrobioperigord.fr>.

• Outil ClimAgri

Une démarche a été lancée en avril 2013 par le département pour mettre en place dans un premier temps un diagnostic par l'outil Clim'Agri de l'ADEME. Ensuite, la volonté était de poursuivre le développement de celle-ci et de l'inscrire dans la durée. L'objectif de l'étude était de définir des stratégies adaptées et cohérentes aux spécificités agricoles de la Dordogne. Elle avait pour objectif :

- d'animer une synergie territoriale autour du thème, en partageant les enjeux et les actions à mener,
- de monter et réaliser un plan d'actions ciblées dans le cadre d'une politique "énergie-climat" locale.

• Espaces et exploitations agricoles

Aujourd'hui en France, la plupart des activités économiques s'implantent dans des zones d'activités construites sur des espaces agricoles : 17 % de l'urbanisation de l'espace rural se fait au profit des activités économiques, ce qui en fait le 3^{ème} poste d'artificialisation de l'espace derrière le logement et les espaces verts.

❖ Le PLUi

En matière de consommation foncière, le PLUi fixe un objectif de réduction des espaces à urbaniser de 50 %. Or, le développement urbain de l'agglomération a engendré une consommation foncière de 743 ha entre 2002 et 2014. L'objectif est le maintien des espaces agricoles de proximité et le développement des espaces

de maraîchage dédiés et protégés mais aussi de protéger le capital écologique et paysager du territoire et de tisser une trame verte et bleue.

Le PLUi propose des zonages et règles d'urbanisme adaptés qui permettent de :

- concilier maintien de la fonctionnalité écologique du territoire et pérennité des activités productives, notamment agricoles et forestières.
- modérer, réduire et maîtriser la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'urbanisation.
- accompagner une agriculture productive de qualité dans une dimension de complémentarité et d'équilibre « urbain/rural ».

A travers le PLUi, la stratégie économique territoriale visera à :

- Maintenir l'existence d'une agriculture de proximité urbaine en s'appuyant notamment sur la constitution des espaces de maraîchage dédiés et protégés comme par exemple à Marsac sur l'Isle (le Chambon) et Chancelade (à Chercuzac avec Les Tistoues).

❖ Ateliers de Territoires

Parallèlement au PLUi, des ateliers de territoires portant sur la valorisation des espaces agricoles en déprise au sein de l'agglomération sont organisés par la DDT24 et le Grand Périgueux. Ils découlent des conclusions du diagnostic agricole réalisé en mai 2017 par la Chambre d'agriculture. Leur objectif est le suivant : mener une réflexion, sur la base de sites caractéristiques des enjeux du territoire, qui participe à la définition d'une stratégie foncière partagée sur le thème des espaces en déprise agricole. Ils viseront à définir une méthodologie partagée et reproductible, avec pour problématique centrale la valorisation des espaces agricoles non exploités. Les résultats de l'étude seront disponibles en 2019.

❖ Des espaces test en maraîchage biologique :

En 2013, à la suite d'une demande du lycée agricole de disposer de foncier pour mettre en place un « chantier deuxième chance » en maraîchage biologique (2013), le Grand Périgueux a commencé à travailler sur la revalorisation agricole de la ceinture péri-urbaine. Le projet visait à la réintroduction de maraîchers en ceinture péri-urbaine. Les objectifs étaient multiples :

- le maintien d'une activité économique de proximité et des emplois qui y sont liés sur le territoire,
- un approvisionnement en produits locaux et biologiques pour répondre à la demande des consommateurs/citoyens sur notre territoire. Ces productions sont destinées à différents débouchés : commerce de proximité, restauration collective locale, boutiques de producteurs, vente directe, plateforme locale d'approvisionnement...
- la formation et l'insertion professionnelle dans les métiers de l'agriculture.

En 2014, l'agglomération a donc acquis 20 ha de foncier agricole sur la commune de Marsac. Ce terrain a été divisé en 4 lots de 3ha et mis à disposition de maraîchers en espace test. Le domaine de Chambon a obtenu la certification bio d'Ecocert en octobre 2014.

L'Association Agrobio accompagne les porteurs de projets sur les dimensions techniques : production, gestion d'entreprise et met à disposition le matériel nécessaire. Le lycée agricole apporte un appui technique et méthodologique, les personnes formées au CFPPA (Centre de formation professionnelle pour adulte pour les métiers de l'agriculture et de l'alimentaire) préparent les terres et l'installation de serres pour l'arrivée des nouveaux exploitants. La couveuse d'entreprise, ALTITUDE 24, gérée par l'association BGE Sud-Ouest propose aux « apprentis maraîchers » un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE).

En 2017, 11 autres hectares de terre ont été achetés par l'agglomération sur la commune de Chancelade. 4 jeunes ingénieurs en environnement ont proposé un projet d'installation en agriculture biologique appelé Les Tistoues. Ils ont commencé dès mi 2017 à s'installer pour mener des activités complémentaires dans le bio : 2 maraîchers, 1 paysan boulanger bio qui souhaite produire son blé, 1 éleveur de chèvres pour faire du fromage bio.

❖ L'étude départementale sur l'agriculture et le changement climatique en Dordogne

Les partenaires départementaux concernés par l'agriculture (dont la Chambre d'Agriculture, le Département, la DDT, l'Agence de l'Eau) ont confié la réalisation d'une étude sur l'impact local du changement climatique sur l'agriculture, et les moyens d'y faire face, à des étudiants de Bordeaux Sciences Agro / ENSEGID. Celle-ci a abouti en 2018 à la formalisation d'un plan d'action, qui pourra être déployé sur le Grand Périgueux dans le cadre des partenariats à mettre en œuvre. Le plan comprend 6 actions :

- Organiser une façon de travailler entre les structures,
- Communiquer sur le changement climatique et son impact sur l'agriculture en Dordogne,
- Approfondir les connaissances du changement climatique sur l'agriculture,
- Des filières agricoles périgourdines actrices de l'adaptation au changement climatique,
- Une ressource en eaux souterraines et en eaux superficielles libres ou stockées,
- Optimiser l'usage des ressources en eau.

Élément spécifique de diagnostic

L'agriculture représente 3% des consommations d'énergie mais 17% des émissions de GES sur le territoire, en raison des émissions non énergétiques : principalement le méthane produit par les ruminants durant le processus de rumination, et la volatilisation d'une part des engrais azotés épandus en protoxyde d'azote.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Favoriser un renforcement des stockages de carbone dans les sols par les pratiques agricoles : techniques culturales simplifiées, cultures intercalaires...
- ⇒ Identifier des actions de "compensation carbone locale" favorisant ces pratiques.
- ⇒ Réalisation par le CRPF de diagnostics de parcelles forestières délaissées par les agriculteurs (propriétaires) pouvant faire l'objet d'améliorations sylvicoles et permettant de séquestrer d'avantage de carbone.
- ⇒ Anticiper les choix des cultures et des variétés en prenant en compte leurs besoins en eau.

Dans le cadre du PCAET, le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement est envisagé à travers deux prismes :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser le stockage du CO₂.
- Réduire les impacts de l'agriculture sur la nappe alluviale de la rivière Isle.

Une démarche de partenariat doit être mise en œuvre avec la Chambre d'agriculture dans le but de promouvoir les techniques agricoles permettant d'augmenter la teneur en matière organique des sols cultivés : semis direct, techniques de semi « sous-couvert », cultures intermédiaires ou cultures dérobées ou encore agroforesterie.

D'autres organismes pourront être associés à cette démarche : organismes professionnels agricoles, établissements de formation agricole...

- ⇒ Mettre des terres à disposition des jeunes agriculteurs par une stratégie foncière adaptée, avec l'objectif de développer le maraîchage local.
- ⇒ Développer les "couveuses agricoles".
- ⇒ Optimiser l'occupation temporaire des terres en aménagement différé via la mise en place de productions agricoles.
- ⇒ Intégrer des éléments d'agriculture urbaine dans les documents d'urbanisme.
- ⇒ Favoriser l'implantation de jardins partagés.

- ⇒ Favoriser l'installation et la transmission des exploitations à l'image des CLIT : Comités Locaux Installations Transmission du Périgord Noir).

Pilotage et moyens

Porteurs	Chambre d'agriculture, Agrobio Périgord
Référents CAGP	Directions : Stratégies territoriales / Développement économique Innovation Emploi Service : Urbanisme et DD / Mission : Agriculture du GPx
Partenaires techniques	Pays de l'Isle en Périgord (SCOT), le Conseil départemental 24, la SAFER, organismes professionnels agricoles, CRPF
Ressources	-
Budget	à préciser ultérieurement

Calendrier

à préciser ultérieurement

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteur
% d'ha de SAU mettant en œuvre des démarches environnementales (<i>taux de la SAU déclarée à la PAC engagée dans une démarche d'agriculture BIO</i>)	6.4%	25%	Chambre d'agriculture et DDT24
% d'agriculteurs impliqués dans une action du PCAET (<i>taux d'exploitations, faisant une déclaration PAC, ayant au moins une parcelle engagée dans une démarche d'agriculture BIO</i>)	9.1%	50%	Chambre d'agriculture et DDT24

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	++
Energie économisée annuellement (GWh/an)	0
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	A quantifier au cours de l'action
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Neutre ou positif
Economies estimées	Sans objet
Rapport coût-efficacité	+ : action structurante

Axe 4 : Soutenir l'émergence d'activités économiques durables

Programme 4.2 : Mettre en place une politique agricole pour une agriculture locale durable

ACTION 4.2.2 : PROMOUVOIR L'OFFRE ALIMENTAIRE LOCALE DE SAISON, EN PARTICULIER DANS LES CANTINES, EN FAVORISANT UNE ALIMENTATION BAS CARBONE

Descriptif

Contexte de l'action

Des orientations nouvelles sont constatées sur la consommation :

- Le consommateur, est désormais demandeur de produits de qualité, sains et respectueux de l'environnement. Il soutient et s'approvisionne fréquemment dans les réseaux de distribution dits en circuits-courts : vente directe à la ferme, magasins de producteurs, marchés fermiers, paniers. Le critère qualitatif est ainsi très lié à celui de la proximité de production.
- Par ailleurs, les études de marché enregistrent une très forte progression de la demande en produits « bio » : augmentation des nouveaux consommateurs en bio (+21% en 2 ans), en chiffre d'affaire (+65% en 3 ans), en volume (+18% en 2008).

Les tendances montrent des préoccupations accrues sur le développement durable. Le réchauffement climatique, les émissions de gaz à effet de serre, sont autant de sujets d'attentions nouvelles au quotidien que ce soit pour les citoyens, les décideurs ou pour les producteurs. La notion de bilan carbone devient un critère d'évaluation de l'impact énergétique des projets. Produire localement et produire bio, permet d'agir directement sur ces indicateurs objectifs et de contribuer concrètement à la préservation de l'environnement.

Produire localement répondrait donc à une attente nouvelle encore non-satisfaite et sous-entend un accroissement de la capacité de production. Elle nécessitera de former et d'installer de nouveaux producteurs. Le développement des réseaux locaux de distribution s'accompagnera tout autant d'emplois nouveaux pour cette activité.

Ainsi, afin de répondre à des attentes de consommateurs, tout en soutenant l'économie et l'emploi local, et en préservant mieux l'environnement, le Pays de l'Isle en Périgord a lancé l'élaboration sur l'ensemble de son territoire d'un « Projet Alimentaire Territorial ».

Dans le cadre de l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Syndicat Mixte du Pays de l'Isle pilotera une étude pour développer l'approvisionnement local de la restauration collective en fruits et légumes.

Les enjeux repérés sont les suivants :

- Relocaliser l'approvisionnement par des produits alimentaires locaux de qualité
- Améliorer les repas fournis aux élèves
- Soutenir l'installation hors cadre familial notamment sur les projets maraîchers
- Développer l'insertion de personnes éloignées de l'emploi
- Revaloriser les métiers et les savoir-faire dans les cantines
- Encourager les partenariats entre acteurs publics, entre champs d'activités (agriculture éducation...), entre urbain – rural.

Parallèlement, le lycée agricole ambitionne la réalisation d'une légumerie sur le territoire du Grand Périgourd. Elle permettrait une mutualisation des coûts pour une première transformation des produits.

Une nouvelle structure Manger Bio Périgourd a vu le jour en juin 2018. Cette association de producteurs Bio de Dordogne regroupe une trentaine d'apporteurs (maraîchers, éleveurs, arboriculteurs, transformateurs) qui participent à l'approvisionnement de la plateforme. C'est donc un outil de commercialisation des producteurs pour la restauration collective, piloté par les producteurs composant le Conseil d'Administration. Les produits proposés dans le catalogue sont variés : légumes, fruits, œufs, produits laitiers, volailles, porcs, épicerie locales (huiles, farines, veloutés,...) ainsi que des compléments avec Biocoop Restauration (pâtes, riz, sucre,...). Manger Bio Périgourd s'organise autour de contrats d'achats de volume de production à un prix, par produits, fixe pour l'année. Ce prix est défini par les producteurs adhérents. Un accompagnement des producteurs adhérents et contractants sur les parcours techniques agricoles de production destinée à la restauration collective mais aussi le colisage sera réalisé par Agrobio. Le logisticien et transporteur CLAS assurera la ramasse et la livraison des produits depuis le site situé à Cré@vallée Sud, à Sanilhac. Plus d'information sur <http://www.mangerbioperigord.fr/>

Grâce à un maillage territorial fort, ce sont déjà aujourd'hui une trentaine de producteurs, regroupés sur cette plateforme 100% bio, qui fournissent une cinquantaine d'établissements : écoles de village, collèges, cuisines centrales ou encore maisons de retraite.

Depuis juin 2016, la Dordogne a rejoint l'association Agrilocal et est devenue le 28^{ème} département à se doter de cet outil. Son objet est de mettre au service des acteurs du territoire une plateforme de mise en relation internet. Ce service plateforme permet à des acheteurs de la restauration hors-domicile, collective ou non, de s'approvisionner en produits locaux auprès de fournisseurs situés à proximité. Une liaison directe peut ainsi s'établir. Ces fournisseurs peuvent être des producteurs, des transformateurs (artisans, entreprises), ou des distributeurs. La plateforme offre la possibilité de passer des marchés dit de gré à gré, à bon de commande ou accord-cadre.

Plusieurs établissements scolaires sont engagés au sein du Label En Cuisine d'Ecocert :

	Niveau 1 (au moins 10% de Bio)	Niveau 2 (au moins 30% de Bio)	Niveau 3 (au moins 50 % de Bio)
Collèges		1	2
Ecole primaire	6	1	
Ecole élémentaire	3		
Ecole maternelle	4		
Cuisine centrale		1	
Crèche	1	2	
CLSH		2	
Total	14	7	2

Trois collèges sont engagés dans cette démarche : Michel de Montaigne (56%) et La Roche Beaulieu (52%) sont au niveau 3. Clos Chassaing (40%) est au niveau 2.

Niveau 1 : Cantine scolaire de Mensignac, le restaurant scolaire de Château l'Evêque, la crèche Les Petitous de Château l'Evêque, l'école maternelle et l'école primaire de Chancelade, la cantine scolaire de Savignac, l'école primaire d'Eglise Neuve de Vergt, l'école maternelle de Chalagnac, l'école élémentaire de Saint Paul de Serre, celle de Grun Bordas, le groupe scolaire de Vergt, l'école élémentaire de Fouleix, l'école maternelle de Saint Laurent des Bâtons, la maternelle de Cendrieux.

Niveau 2 : le restaurant scolaire de Champcevinel, la crèche Le Nid de Champcevinel (bientôt niveau 3), la cuisine centrale des Cébrades, la crèche Les Luthins d'Edith à Sanilhac, le CLSH Les Sanilhous à Sanilhac, le CLSH 100% enfants à Marsaneix.

Les écoles de l'agglomération du Grand Périgueux :

	Effectif 2018-2019	Particularités	Prestataire extérieur	Labellisé ecocert "en cuisine"	Agrilocal 24	Client Manger Bio Périgord
Agonac	169				oui	
Annesse et Beaulieu	115					
Antonne et Trigonant	45					
Atur	162					oui
Bassillac	193					
Blis et Born	50					
Boulazac	638	cuisine centrale distribution repas personnes âgées à ajouter				oui
Cendrieux	31			niveau 1 (au moins 10 % bio)		
Chalagnac	47			niveau 1 (au moins 10 % bio)		
Champcevinel	244	potager municipal		niveau 2 (au moins 30 % bio)		oui
Chancelade	328			niveau 1 (au moins 10 % bio)		
Château l'évêque	202			niveau 1 (au moins 10 % bio)		oui
Cornille	22					
Coulounieix	582					oui
Coursac	226				oui	oui
Eglise Neuve de Vergt	68			niveau 1 (au moins 10 % bio)		oui
Escoire	43					
Eylac	41					
Fouleix	47			niveau 1 (au moins 10 % bio)		
Grun Bordas	54			niveau 1 (au moins 10 % bio)		oui
La Chapelle Gonaguet	99					
La Douze	157					
Le Change	51					
Manzac sur Vern	47					
Marsac	259					
Marsaneix	131			niveau 2 (au moins 30 % bio)		
Mensignac	135			niveau 1 (au moins 10 % bio)	oui	oui
Milhac d'Auberoche	68					
Notre Dame de Sanilhac	238			niveau 2 (au moins 30 % bio)		
Périgueux écoles publiques	1818	cuisine centrale	Sogeres			oui
Périgueux écoles privées	768					
Razac sur l'Isle	232					
Sarliac sur l'Isle	105				oui	oui
Savignac les Eglises	68			niveau 1 (au moins 10 % bio)		
Sorges	116					
St Laurent des Bâtons	22			niveau 1 (au moins 10 % bio)		
St Laurent sur Manoire	109					oui
St Mayme de Peyrerol	21					
St Paul de Serre	44			niveau 1 (au moins 10 % bio)		oui
St Pierre de Chignac	111					
Sainte Alvère	61					
Ste Marie de Chignac	43					
Trélassac	626	cuisine centrale avec distribution repas personnes âgées				
Vergt	251			niveau 1 (au moins 10 % bio)		oui

Source : conseil départemental 24

Élément spécifique de diagnostic

L'agriculture représente 3% des consommations d'énergie mais 17% des émissions de GES sur le territoire, en raison des émissions non énergétiques : principalement le méthane produit par les ruminants durant le processus de rumination, et la volatilisation d'une part des engrais azotés épandus en protoxyde d'azote.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Elaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le Pays de l'Isle en Périgord dont les objectifs sont de :
- Répondre à une demande de consommation non satisfaite sur le bio.
 - Rendre lisible les forces-faiblesses et opportunités de la filière.

- Sensibiliser à l'intérêt de consommer « local ».
 - Adapter la formation aux besoins du projet.
 - Apporter des réponses à la problématique foncière (enjeux différenciés).
- ⇒ Mettre en place une légumerie centrale.
- ⇒ Soutenir la plateforme locale d'approvisionnement Manger Bio Périgord.
- ⇒ Déployer une stratégie d'optimisation des menus : plus de menus végétariens permettant de financer plus de bio et local en particulier pour la viande.
- ⇒ Réflexions en cours au Grand Périgueux pour une refonte complète des modes d'approvisionnement en circuits courts et en bio dans les crèches et les ALSH, par l'obtention du label « En Cuisine » de niveau 1 d'Ecocert.

Pilotage et moyens

Porteurs	Pays de l'Isle en Périgord (4 EPCI de la Vallée de l'Isle et 96 communes)
Référent CAGP	Directions : Stratégies territoriales / Développement économique – Innovation emploi Service : urbanisme et DD / Mission Agriculture
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture, CD 24, Agrobio Périgord, Lycée agricole
Ressources	1 ETP d'octobre 2018 à décembre 2019 au sein du Pays de l'Isle
Budget	à préciser ultérieurement

Calendrier

à préciser ultérieurement

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Mise en place du PAT	Non réalisé	Réalisé	Pays
Taux d'approvisionnement de produits locaux ou sous signes de qualité dont 20 % de bio dans la restauration scolaire	< 10%	50%	Communes, le CD24 et la région NA

Priorité de l'action	+
Difficulté de mise en œuvre	+
Energie économisée annuellement (GWh/an)	Sans objet
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	A quantifier au cours de l'action
Impact sur la qualité de l'air	0
Point de vigilance	Veiller aux besoins d'irrigation, à mettre en regard des tensions sur la disponibilité estivale de cette ressource.
Economies estimées	Sans objet
Rapport coût-efficacité	+ : action de structuration de filière locale

Axe 4 : Soutenir l'émergence d'activités économiques durables

Programme 4.3 : Stratégie Déchets

ACTION 4.3.1 : CONTRIBUER A DIMINUER LES DECHETS ET LEURS IMPACTS GRACE A UNE STRATEGIE ZERO DECHET - ZERO GASPILLAGE, ET OPTIMISER LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Descriptif

Contexte de l'action

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) et celle sur la Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) entraînent de profonds changements au niveau de la gestion des déchets. La loi TECV comprend plusieurs mesures concernant directement tous les déchets des particuliers et des professionnels, pris en charge par les collectivités.

- Réduire de 30 % l'enfouissement des déchets ménagers d'ici 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025 ;
- Atteindre 55 % de valorisation matière en 2020 et 65 % en 2025 ;
- Offrir à chacun des solutions permettant la valorisation des biodéchets des particuliers, d'ici à 2025 ;
- Généraliser progressivement la tarification incitative (15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025).

Pour le département de la Dordogne, le tonnage des déchets enfouis doit passer de 120 000 tonnes de déchets enfouis en 2010 à 60 000 tonnes en 2025.

Le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) est en charge du transfert, du transport et du traitement des déchets ménagers pour 505 communes de Dordogne. Depuis 2015, il assure également la collecte et la gestion des déchèteries des adhérents à leur demande.

Afin de respecter ces nouvelles obligations, le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) vise à mettre en place une démarche privilégiant la réduction et la valorisation. Les choix stratégiques du SMD3 sont les suivants :

- Réduire fortement la production de déchets en développant le compostage individuel, en accentuant la réduction des déchets dans le secteur touristique, en favorisant les actions de détournement en amont des déchèteries, en testant les conditions d'application de la tarification incitative...
- Se préparer aux évolutions nécessaires des traitements en optimisant le fonctionnement des installations de tri actuelles, en préparant l'augmentation de la capacité de tri, en optimisant le fonctionnement des installations de compostage actuelles...
- Faire encore progresser la valorisation en faisant progresser la valorisation du verre, en faisant évoluer la gestion des déchets lors des manifestations estivales, en valorisant les biodéchets sur les hyper-centres, l'habitat vertical et les bastides, en valorisant les biodéchets des gros producteurs...
- Adapter la gouvernance aux nouveaux enjeux, en mettant en place et en animant une instance de concertation technique avec les structures adhérentes, en mettant en œuvre des moyens de communication et d'écoute des élus locaux...
- Lancer une étude de tarification incitative à l'échelle du département.
- Accentuer les outils informatifs et pédagogiques.

Le SMD3 gère en régie une Installation de Stockage des Déchets Non dangereux (ISDND), située à Saint Laurent des Hommes (en dehors du territoire du GPx), classée ISO 14001 pour la protection de l'environnement et soumise à autorisation préfectorale. Elle est en activité depuis juillet 2002. Le tonnage autorisé à être enfoui est de 75 000 tonnes de déchets par an ; les déchets sont exclusivement d'origine ménagère et assimilés (encombrants). En 2017, 73 143 tonnes de déchets ont été stockés dont les ordures ménagères et encombrants issus de la CAGP. L'ISDND prend en charge environ 70% des ordures ménagères de la Dordogne, ce qui correspond à environ 280 000 personnes. Ce site a produit en 2017, 4 862 MWh d'électricité soit la consommation de 2091 d'habitants ce qui a évité l'émission de 399 tonnes de CO₂, et 3 509 MWh d'énergie thermique ont été produits.

Une autre ISDND est située sur la commune de Bassillac et Auberoche, à Milhac, au lieu-dit " les Foucaudies". Le propriétaire et l'exploitant de ce site est la filiale de la société Suez Environnement, SITA. Ce site a été exploité de 1987 à 2000, il a été enfoui 800 000 tonnes de déchets.

La capacité de stockage sur le site de Milhac a été estimée entre 100 000 et 110 000 tonnes par an dont 2/3 sont des déchets ménagers résiduels et 1/3 des déchets professionnels et industriels.

Depuis 2015, SITA exploite la nouvelle installation de stockage des déchets non dangereux à Madaillan. Elle traite et valorise les déchets ménagers et industriels résiduels de la région en produisant 27 300 MWh d'énergie chaque année.

En 2017, 29 450 tonnes de déchets provenant des adhérents du SMD3 ont été stockées.

Le choix stratégique du SMD3 est de privilégier la réduction et la valorisation pour les 10 ans à venir.

Le Grand Périgueux fait enfouir par le SMD3, 28 000 tonnes de déchets par an. Afin de s'inscrire dans les objectifs de la loi TECV, une réduction des déchets à la source a été décidée fin 2018 par les élus avec l'instauration d'une tarification incitative à compter de 2022-2023 au moyen de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

La gestion des déchets sur les sites situés sur le Grand Périgueux a un impact fort sur le PCAET puisque ce poste compte pour 9 % des émissions de GES du territoire.

Élément spécifique de diagnostic

Le traitement des déchets compte pour 9% des émissions de GES du territoire. Ce chiffre est principalement lié à la présence sur l'agglomération d'un centre d'enfouissement des déchets, qui collecte une part des déchets départementaux.

Objectifs et contenu de l'action

Au-delà de la stratégie départementale mise en œuvre par le SMD3, des expérimentations peuvent être menées sur le territoire de la CAGP :

- Restauration collective : effectuer un diagnostic de la production et de la gestion actuelle des déchets alimentaires, identifiant les causes de gaspillage alimentaire, les filières de traitement actuelles des déchets, afin de construire un plan d'action permettant de diminuer les quantités et de les valoriser au mieux.
- Relayer vers les écoles la démarche menée au sein des collèges sur le gaspillage alimentaire.
- Zones d'activités :
 - o favoriser la mutualisation des flux des entreprises (ex : plateformes d'échange de matériaux pour les entreprises du bâtiment permettant de récupérer des matériaux de déconstruction-démolition ou des chutes pour les réutiliser) ;

- favoriser l'installation de filières complémentaires au sein d'une même zone (ex : entreprise produisant des déchets de bois – entreprise de panneaux agglomérés ou de fabrication de granulés) ;
- réfléchir à une démarche d'écologie industrielle en partenariat avec les entreprises/chambres consulaires locales ;
- favoriser la mise en place de matériels mutualisés (ex : compacteur de cartons pour la gestion des déchets d'emballage)
- collecte des déchets ménagers :
 - optimiser la collecte des déchets (ex : mise en place de conteneurs semi-enterrés / enterrés avec sondes, revoir les circuits et les fréquences, etc.) ainsi que sur les déchèteries (optimisation des rotations de bennes, mise en place d'un contrôle des accès (sans limitation) ;
 - proposer des formations d'éco-conduite aux chauffeurs ;
 - renouveler le parc de véhicules ;

Pilotage et moyens

Porteur	SMD3
Référent CAGP	Direction : Ressources et services à la population Service : Gestion des déchets / Développement économique Innovation Emploi
Partenaires techniques	Chambres consulaires locales, ADEME, Conseil Régional, Conseil départemental, Suez environnement, GrDF
Ressources	Observatoire Départemental des Déchets de la Dordogne SMD3, textes réglementaires, Plan régional
Budget	à préciser ultérieurement

Calendrier

Dès 2019

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2010	Valeur 2018	Objectif 2020	Objectif 2024	Porteurs
Ordures ménagères résiduelles kg/hab	280	199	196 Baisse de 30% par rapport à 2010	140 Baisse de 50% / 2010	Service gestion des déchets
kg DMA*/habitant (*Déchets Ménagers Assimilés)	636	632	572 (baisse de 10% / 2010)	450	Service gestion des déchets

Nbre d'entreprises impliquées dans des démarches de mutualisation ou écologie industrielle ou économie circulaire	/	0	/	10	Développement économique – Innovation- Emploi
---	---	---	---	----	---

Priorité de l'action	+
Difficulté de mise en œuvre	++
Energie économisée annuellement (GWh/an)	A quantifier au cours de l'action
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	A quantifier au cours de l'action
Impact sur la qualité de l'air	+ car moins de véhicules de collecte sur la route
Point de vigilance	Neutre ou positif
Economies estimées	Economies sur le carburant si optimisation des tournées et éco-conduite
Rapport coût-efficacité	+

Axe 5 : développer les énergies renouvelables

Programme 5.1 : Favoriser les projets ENR sur l'agglomération

ACTION 5.1.1 : METTRE EN PLACE/ SUIVRE LES OUTILS ET L'ANIMATION D'UNE STRATEGIE ENERGETIQUE

Descriptif

Contexte de l'action

La création du Club des Acteurs de l'Énergie, à l'initiative du Parc Naturel Régional Périgord Limousin et du SDE 24 a été annoncée lors de la Commission Consultative Paritaire du SDE 24 de décembre 2016. Ce « club » se veut être un lieu de rencontres pour favoriser la collaboration et l'échange d'expériences entre les services techniques agissant dans le domaine de l'Énergie en Dordogne : intercommunalités, Région, Ademe, Département, État ...

Notamment, la 1^{ère} réunion de juillet 2017 a débouché sur le souhait de construire une « chaîne d'ingénierie » qui permette aux porteurs de projets d'énergies renouvelables, d'accéder à l'ensemble des conseils nécessaires, de la manière la plus fluide possible.

Élément spécifique de diagnostic

La production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable est de 333 GWh, soit environ 14% de la consommation d'énergie finale.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Participer au club des acteurs de l'énergie départemental animé par le SDE 24 et le solliciter pour suivre la mise à disposition des données (open data), suivre et faciliter les projets, mutualiser les informations.
- ⇒ Mettre en place des outils de partage cartographiques sur les productions et les consommations d'énergie.
- ⇒ Mettre en place/promouvoir des solutions de financement participatif.
- ⇒ Promouvoir la fourniture d'énergie verte dans les contrats (électricité, gaz).

Pilotage et moyens

Porteurs	SDE24/SEM Périgord Energie
Référent CAGP	Direction : Stratégies territoriales Service : Urbanisme et développement durable
Partenaires techniques	ENEDIS, GRDF
Ressources	0.5 ETP en tout au sein du SDE24 et de la SEM Périgord Energie
Budget	Sans objet

Calendrier

A préciser ultérieurement

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Nb de réunions du Club des Acteurs de l'Énergie	2 par an	3 par an	SDE24
Part d'énergie verte dans la conso totale électricité et gaz des bâtiments publics	17 % (moy. dépt)	40 %	SDE 24 (groupement d'achat)

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	0
Énergie économisée annuellement (GWh/an)	A quantifier au cours de l'action
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	A quantifier au cours de l'action
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	Neutre
Economies estimées	Sans objet
Rapport coût-efficacité	+

Axe 5 : développer les énergies renouvelables

Programme 5.2 : Développer les énergies électriques

ACTION 5.2.1 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'ELECTRICITE RENEUVELABLE SUR L'AGGLOMERATION

Descriptif

Contexte de l'action

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération, la production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable est de 333 GWh, soit environ 14% de la consommation d'énergie finale.

La production d'électricité photovoltaïque (PV) annuelle est de 4.4 GWh, ce qui ne représente que 1.4 % de la production annuelle totale d'énergie d'origine renouvelable sur le territoire.

Une installation au sol est en fonctionnement depuis début 2018 : celle de Saint Antoine d'Auberoche sur la commune de Bassillac et Auberoche qui s'étend sur 17 ha et pour laquelle la production électrique a été estimée à 13,7 gigawatts par an.

Les projets d'installation PV au sol connus aujourd'hui sont les suivants :

- Centrale PV de Lansinade à La Chapelle Gonaguet (18 GWh) : ce projet est né de la volonté de la ville de Périgueux, avec l'appui de la commune de La Chapelle-Gonaguet et de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, de réhabiliter les terrains d'une ancienne décharge, par une centrale solaire visant à contribuer aux politiques nationales de production d'électricité d'origine renouvelable et de réduction de gaz à effet de serre, sans conflit d'usage avec les activités agricoles ou forestières. La surface totale du projet sera de 16,34 ha (emprise clôturée) et elle comprendra 35 100 modules installés sur des structures fixes en acier galvanisé, orientées vers le Sud et inclinées à 20° pour maximiser l'énergie reçue du soleil. La puissance unitaire de chaque module est d'environ 425 Wc.
- environ 6.6 GWh de projets sont menés par la SEM Périgord Energie sur l'agglomération.

L'agglomération possède un ensemble de parcelles sur le parc d'activité des Pradelles, sur la commune de La Douze, qui peuvent accueillir un projet de centrale photovoltaïque au sol.

La Centrale serait composée comme suit (sous réserve de validation technique par les Etudes de faisabilité) :

- Des supports fixes (tables) sont alignés Est-Ouest sur des structures implantées dans le sol
- Sur les tables sont fixés des modules de silicium monocristallin, à une inclinaison de 25°, orientés Sud
- la Centrale développerait une puissance de 2 MWc, dans une première tranche ; il est prévu que l'ensemble des Terrains seront équipés par la suite en fonction des capacités de raccordement

Un projet de parking relais avec des ombrières photovoltaïques d'une puissance maximum de 90 kWc est programmé à Charriéras en 2019.

Un projet d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancienne ISDND (installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) au lieu dit Les Foucaudies sur le territoire de la commune de Bassillac et Auberoche à Milhac d'Auberoche est en cours : surface de 17.17 ha, 31 920 panneaux répartis sur 3 zones (Est, Ouest, Sud), 14

MWc, production annuelle estimée à 18 948 MWh/an soit l'équivalent de 5689 foyers, 1 383 tonnes de CO₂ évitées par an. Il est proposé par ENGIE Green, filiale détenue à 100 % par le groupe ENGIE.

L'énergie hydroélectrique, ou hydroélectricité, est une énergie électrique renouvelable qui est issue de la conversion de l'énergie hydraulique en électricité. La production annuelle d'électricité d'origine hydraulique est de 3.5 GWh, ce qui ne représente que 1.1 % de la production annuelle totale d'énergie d'origine renouvelable sur le territoire.

Deux études d'opportunité sur deux seuils hydroélectriques sur l'Isle (Mounard et Rhodas) ont été réalisées début 2018 sur l'agglomération (en avril et en juin). Elles ont permis d'identifier la possibilité de développement de cette énergie sur les seuils existants. Un projet basé sur la technologie à base de turbine « Hydroquest » semblerait constituer une solution viable sur le site de Mounard, sous réserve d'une étude de faisabilité qui en particulier, précisera :

- Le coût du raccordement (consultation d'ENEDIS),
- Les coûts d'investissement et la faisabilité technique à partir de la visite sur site du constructeur des groupes Hydroquest,
- L'éventuel caractère ichtyocompatible de la turbine Hydroquest pour la dévalaison des poissons qui permettrait d'économiser la grille de protection ichtyocompatible à barreaux resserrés (20 mm).

Concernant le barrage de Rhodas, la configuration du site avec le peu de chute disponible (0.65 m) ne permet pas l'implantation d'une centrale hydroélectrique. Aucune turbine ne pourra fournir un rendement viable permettant la mise en place d'une centrale. En conclusion, le rapport précise qu'une étude de potentiel pour un tel projet n'a pas d'intérêt.

Élément spécifique de diagnostic

La production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable est de 333 GWh, soit environ 14% de la consommation d'énergie finale. La production d'électricité renouvelable ne compte que pour 2,5% de ces 333 GWh.

Objectifs et contenu de l'action

- Concernant les centrales solaires photovoltaïques, les objectifs sont de :
 - ⇒ Identifier les zones favorables au développement de projets (parkings - comme celui de l'hôpital, friches industrielles, entrepôts logistiques, espaces libres en zone d'activité...), en proximité des postes de raccordement
 - ⇒ et proposer des modèles de développement de projet intégrant le financement participatif.
- Concernant le PV diffus, il paraît important :
 - de profiter du service « primo-conseil EnR » inclut dans la convention Paquet Energies du SDE24 proposant la réalisation de cadastres solaires des bâtiments publics, notes d'opportunité sur les projets solaires sur le bâti
 - de systématiser les projets sur le patrimoine public en lien avec la SEM Périgord Energie, et en favorisant le financement participatif,
 - de promouvoir dans les ZA les projets impliquant la mise en place de PV,
 - de promouvoir auprès de la filière de la construction les informations sur la réglementation BEPOS à venir (RT 2020),
 - d'identifier les zones préférentielles pour la mise en place de panneaux et faire connaître ces cartes de zonage aux constructeurs et aux instances de conseil.
- Concernant le PV dans le secteur agricole :

- Vulgarisation de la production d'électricité photovoltaïque auprès des agriculteurs sur les toitures des bâtiments, les serres agricoles (réunion, références techniques et économiques).
- Estimation du coût de raccordement d'une future installation, avec une bonne précision et dans un délai inférieur à 1 mois,
- Référencement des entreprises d'installation et communication aux porteurs de projets de leurs qualité/limites.
- Appui aux propriétaires pour le suivi de la production, la maîtrise des règles juridiques et fiscales.

Pilotage et moyens

Porteurs	SDE24/SEM Périgord Energie
Réf CAGP	Direction : Stratégies territoriales Service : Urbanisme et Développement durable
	- SEM Périgord Energie : investissement dans des projets à hauteur de 4 MW de puissance installée par an, soit une production de 4.5 GWh par an.
	- SDE24 (primo-conseil EnR) – nombre d'actions de primo-conseils EnR : 3 par an en 2018 ; 15 par an en 2024
Partenaires	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : appels à projet PV en autoconsommation, projets participatifs et citoyens... 43 communes, l'Etat, ENEDIS, la Chambre d'agriculture
Ressources	0.2 ETP au total au sein du SDE24 et de la SEM Périgord Energie
Budget	A définir

Calendrier

A préciser ultérieurement

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Production annuelle ENR électrique (GWh)	4,4	100	Enedis/AREC
Réalisation de l'étude de faisabilité d'hydroélectricité sur le barrage de Mounard	Non réalisée	Réalisée	Grands projets Maîtrise d'ouvrage

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	+
Energie économisée annuellement (GWh/an)	Sans objet
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	8 200 tCO2e en 2024
Impact sur la qualité de l'air	+
Point de vigilance	<p>Veiller comme pour tout projet d'infrastructure à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver les espaces naturels et agricoles (privilégier l'installation sur des zones polluées ou incultes), - préserver les paysages (privilégier des installations peu visibles ou bien intégrées), - préserver les espaces à valeur patrimoniale pour ce qui concerne en particulier le PV en toiture, - préserver le voisinage des nuisances pour ce qui concerne l'éolien voire l'hydroélectricité. <p>Les grands projets feront l'objet d'études d'impact.</p>
Economies estimées	Sans objet
Rapport coût-efficacité	+

Axe 5 : développer les énergies renouvelables

Programme 5.3 : Développer les énergies chaleur

ACTION 5.3.1 : FAVORISER L'IMPLANTATION DE RESEAU DE CHALEUR

Descriptif

Contexte de l'action

La ville de Périgueux dispose de 2 réseaux de chaleur au bois :

- Un dans le quartier du Gour de l'Arche : "l'Arche au bois" qui chauffe depuis l'hiver 2013 les principaux équipements publics (crèche, écoles, collège, lycée, résidence OPH...) ainsi que 9 particuliers. La chaudière bois fonctionne l'hiver avec 1800 tonnes de bois déchiqueté en provenance de la scierie Delord, située à 16 km de Saint-Astier. Une chaudière à granulés fonctionne en complément de la chaudière bois et l'été pour la production d'eau chaude sanitaire. L'autonomie du silo est de plus de 4 jours au plus fort de l'hiver. Le réseau du Gour de l'Arche propose une réduction de la facture énergétique aux abonnés individuels de l'ordre de 10% par rapport au gaz.
- Un autre réseau de 4,8 kilomètres de long, le "réseau des deux rives" qui dessert les quartiers Bertran-de-Born, de la Cité et des Mondoux. Il alimente en chaleur, chauffage et eau chaude sanitaire certains bâtiments publics (appartenant à la Ville, au Conseil départemental, au Conseil régional), la polyclinique Francheville, des immeubles de l'Office public de l'Habitat, la résidence Sainte-Ursule, le collège Bertran-de-Born, le Centre de secours et la Gendarmerie. Ce réseau est aussi ouvert aux particuliers situés le long du réseau. La chaleur est produite à 87 % avec du bois-énergie.

Une étude de potentiel a identifié en 2010 un potentiel pour un 3^{ème} réseau, entre l'hôpital et l'Aquacap.

Un autre réseau bois est en place à Coulounieix-Chamiers. Grâce à la chaudière bois d'une puissance de 1,3 MW, 80% de la chaleur distribuée est issue d'une énergie locale et renouvelable. Le réseau de 1.5 km dessert le quartier Jacqueline-Auriol à Coulounieix-Chamiers qui comprend les logements HLM de Périgueux Habitat, le collège, les deux gymnases, l'école, la mairie, le bureau de poste et la plupart des bâtiments publics.

Le Plan départemental forêt-bois Dordogne 2016-2020

Le Département considère le bois comme un matériau d'avenir. Une forêt bien gérée favorise la production de bois de qualité, matériau durable par excellence. Les objectifs d'amélioration de cette forêt se sont traduits dans des plans départementaux forêt-bois signés avec l'Interprofession Interbois-Périgord qui regroupe l'ensemble de la filière. Il vise à lutter contre le morcellement excessif de la propriété forestière et à soutenir la sylviculture.

Élément spécifique de diagnostic

La production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable est de 333 GWh, soit environ 14% de la consommation d'énergie finale. Le réseau du Gour de l'Arche et réseau de Coulounieix-Chamiers ont une production respective de 6 et 5 GWh. Le nouveau réseau de chaleur des 2 Rives mis en service en 2018 produira environ 15 GWh.

Objectifs et contenu de l'action

Sur la base de ces retours d'expérience, il sera intéressant de :

- ⇒ promouvoir les réseaux de chaleur auprès des différentes communes (visite du site de Coulounieix-Chamiers),
- ⇒ étudier le potentiel pour un nouveau réseau de chaleur sur l'îlot Sernam ou pour une boucle tempérée sur l'ensemble de la ZAC de la gare,
- ⇒ mobiliser l'interprofession bois sur le PCAET pour l'adéquation des ressources locales avec les projets en développement.

Pilotage et moyens

Porteurs	Grand Périgueux/ville de Périgueux
Référent CAGP	Direction : Stratégies territoriales Service : Urbanisme et Développement durable
Partenaires financiers	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : appels à projet chaleur renouvelable...
Partenaires techniques	Fournisseurs de bois de chauffage, FD CUMA, CD24, et des opérateurs comme par exemple ENGIE Cofely, Dalkia, IDEX, Coriance.
Ressources	0.2 ETP au total
Budget	A préciser ultérieurement

Calendrier

A définir ultérieurement

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Production annuelle de chaleur en réseau et chaufferies ENR (GWh)	70	115	AREC/Ville de Périgueux

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	++
Energie économisée annuellement (GWh/an)	Sans objet
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	24 000 tCO2e en 2024
Impact sur la qualité de l'air	+/- : attention à porter en réalisation
Point de vigilance	Veiller à l'impact environnemental de la filière forestière d'approvisionnement en bois-énergie. Veiller à l'absence de risques de nuisance pour le voisinage. Les grands projets feront l'objet d'études d'impact.
Economies estimées	Sans objet
Rapport coût-efficacité	+ : action structurante

Axe 5 : développer les énergies renouvelables

Programme 5.3 : Développer les énergies chaleur

ACTION 5.3.2 : FAVORISER LA PRODUCTION DE BIOGAZ SUR LE TERRITOIRE

Descriptif

Contexte de l'action

Futur méthaniseur à Boulazac sous maîtrise d'ouvrage CAGP

Dans le cadre du projet de mandat, une des actions a pour objectif de développer la production d'énergies renouvelables par voie de méthanisation dans une optique environnementale mais aussi économique. De plus, cette action s'inscrit dans la continuité de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui encourage la production d'énergie décarbonnée et incite les EPCI à mettre en œuvre des actions de tri à la source et de valorisation des biodéchets.

En 2015, une étude a précisé les gisements mobilisables sur le territoire de l'agglomération ainsi que le potentiel de valorisation du biogaz sur les sites d'implantation pressentis. Elle a conclu à la faisabilité technique et économique d'une unité de méthanisation destinée à valoriser sur le territoire les déchets suivants :

- Boues de stations d'épuration,
- graisses de stations d'épuration,
- huiles alimentaires usagées (HAU) apportées en déchèteries,
- déchets organiques de la restauration hors foyers (RHF),
- déchets fermentescibles de l'industrie agro-alimentaire (IAA).

Le gisement global théorique a été estimé à 36 000 tonnes de matières brutes par an.

Par l'apport de ces déchets, une unité de méthanisation pourrait produire environ 1.270.000 m³ de méthane par an, soit 145 Nm³/h, soit l'équivalent de la consommation annuelle de gaz de plus de 2 000 foyers.

Ce potentiel de méthanisation est estimé à 11 GWh dans le scénario retenu.

En 2017, une seconde étude a permis de déterminer la procédure à mettre en place pour élaborer le projet. Une société d'économie mixte à opération unique (Semop) sera donc constituée. Il lui sera attribuée la concession de service public pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance de la nouvelle unité de méthanisation.

L'unité de méthanisation sera construite à côté de la station d'épuration des eaux usées de Landry sur la commune de Boulazac Isle Manoire en 2020/2021.

La valorisation du biogaz sera étudiée dans la mesure où il peut être transformé en biométhane purifié pour être injecté dans le réseau de gaz naturel ou utilisé comme biométhane carburant véhicules roulant au gaz naturel véhicule – GNV.

La piste du biométhane « carburant » pour les véhicules roulant au gaz pourrait s'avérer intéressante et pourrait être appréhendée en raison notamment de la flotte de bus de Péribus et de bennes de collecte des déchets du Grand Périgueux.

Compte tenu d'une évolution en novembre 2018 de la législation dans le domaine de la méthanisation, le projet devrait faire l'objet en 2019 d'une adaptation à la réglementation en vigueur.

Valorisation énergétique du biogaz sur l'ISDND de Milhac actuellement fermé

Dans un massif de déchet, la dégradation en condition anaérobie provoque la production de biogaz dans les 9 à 12 mois après le stockage. En raison de son caractère olfactif et de sa très forte contribution à l'effet de serre, le biogaz ne peut être rejeté au milieu naturel sans avoir été neutralisé, soit par brûlage en torchère, soit quand le gisement est suffisant par valorisation énergétique (électrique, thermique...).

Elle est assurée par un moteur d'une puissance électrique de 1 MW, pour une consommation d'environ 500 Nm³ de biogaz à 50 % de méthane. L'installation mise en service début 2017 a permis d'injecter les premiers kW sur le réseau le 03 octobre 2017. Elle a fonctionné en 2017 1939 h pour une production électrique de 1 988 919 kWh. C'est ainsi près de 1 388 755 Nm³ de biogaz, qui ont été valorisés électriquement au cours de l'année 2017.

Valorisation thermique du biogaz sur l'ISDND de Madaillan qui est en fonctionnement

En l'absence d'autorisation de rejet sous forme liquide des perméats de traitement des lixiviats, ceux-ci doivent être rejetés sous forme vapeur. En aval du réseau de collecte du biogaz, un équipement Vapotherm a été mis en place depuis septembre 2014. Il s'agit d'un dispositif d'évaporation forcée de ce perméat post-traitement des lixiviats. Son fonctionnement est asservi à la disponibilité en biogaz.

En 2017, les Vapothermes successifs ont permis de valoriser 3 668 355 Nm³ de biogaz.

Méthaniseurs agricoles

La chambre d'agriculture travaille sur la mise en place d'une filière bioGNV sur 5 unités de méthanisation agricoles du département. Leurs travaux sont réalisés en collaboration avec GRDF, l'ADEME et le Conseil Régional.

Elle forme des agriculteurs à :

- la phase d'émergence d'un projet de méthaniseur agricole,
- l'élaboration d'un diagnostic d'opportunité,
- l'élaboration d'une étude de faisabilité.

Élément spécifique de diagnostic

La production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable est de 333 GWh, soit environ 14% de la consommation d'énergie finale.

Objectifs et contenu de l'action

La réalisation de ce projet est un enjeu prioritaire à l'échelle du plan d'action du PCAET qui s'inscrit dans un cercle vertueux : les déchets privés et publics seront traités localement et valorisés pour produire de l'énergie.

Il sera donc intéressant de :

- suivre et accompagner les projets de méthanisation, en particulier en promouvant l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel,
- faire le lien avec la stratégie de développement du GNV.

Le réseau de gaz est dense sur la partie urbaine de la CAGP. En revanche, il est absent de nombreuses communes plus rurales. Le développement de l'injection suppose donc l'extension du réseau.

La forte saisonnalité de l'usage du gaz sur la CAGP, essentiellement pour le chauffage, impliquera aussi de réfléchir à des solutions de rebours (remontée du gaz vers le réseau de transport).

Pilotage et moyens

Porteurs	Grand Périgueux (porteur d'un projet privé) / chambre d'agriculture
Référent CAGP	Direction : Patrimoine - Services techniques Service : Assainissement
Partenaires financiers	Agence de l'eau (pour la partie valorisation des boues) et Fonds Méthanaqtion (région Nouvelle Aquitaine + ADEME) pour la partie valorisation biogaz
Partenaires techniques	SEMOP dont le partenaire économique est en cours de consultation
Ressources	0.2 ETP au sein du GPx
Budget	Investissement prévisionnel de l'ordre de 8,2 M€HT

Calendrier

- Choix de l'opérateur économique SEMOP : début 2019
- Etudes règlementaires : 2019/2020
- Travaux : 2020/2021

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Production de biogaz (GWh)	0,3	11	AREC/SEMOP

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	+
Energie économisée annuellement (GWh/an)	Sans objet
Émissions évitées annuellement (t CO2/an)	2300
Impact sur la qualité de l'air	0
Point de vigilance	Veiller à l'intégration paysagère de ce type d'équipement, et à l'absence de nuisances pour le voisinage. Les projets feront l'objet d'études d'impact.
Economies estimées	Sans objet
Rapport coût-efficacité	+ : action emblématique

Axe 5 : développer les énergies renouvelables

Programme 5.3 : Développer les énergies chaleur

ACTION 5.3.3 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENR DANS LE RESIDENTIEL, PRIORAIREMENT EN REMPLACEMENT DU FIOUL

Descriptif

Contexte de l'action

Le Bois énergie

Le bois énergie représente la première source d'énergie renouvelable du territoire. Le territoire du Grand Périgueux concentre les 7 principaux sites de chaufferies collectives et réseaux de chaleurs de Dordogne. L'aquacap situé à Champcevinel comprend une chaufferie bois.

Les principaux usages énergétiques du bois sur le territoire peuvent être classés en deux catégories :

- Le bois énergie utilisé pour le chauffage domestique,
- Le bois énergie utilisé dans les chaufferies collectives présentes sur le territoire (avec ou sans réseau de chaleur).

Concernant le chauffage domestique, sur les 110 GWh de biomasse consommée sur le Grand Périgueux (source SCOT 2017), on doit répartir ces consommations en deux types de produits : le bois bûche et le granulé (pellet). La consommation de granulés sur le territoire de la Dordogne peut assez facilement être estimée de par la présence locale d'un fabricant (Sica Grasasa à Sainte-Sabine-Born) qui écoule en grande majorité sa production (10 à 15 000 tonnes) sur le territoire départemental directement ou via des revendeurs spécialisés.

On estime ainsi à environ 3 000 tonnes de granulés de bois consommés sur le territoire de l'agglomération compte tenu de sa population (25% de la population départementale), soit 14,4 GWh.

Parallèlement, un grand nombre de foyers possèdent encore un appareil de chauffage au bois fonctionnant avec du bois bûche (insert, cheminée, poêle à bois...). Là aussi à partir des données connues, il est possible d'estimer à 58 000 stères le volume de bois bûche consommés sur le territoire du Grand Périgueux.

Avec 1 stère de bois = 0.67 m³ de bois, on obtient 38 860 m³.

Le principal facteur influençant la consommation de bois de chauffage est la météo, un hiver rigoureux voit toujours une nette consommation de bois de chauffage (chauffage principal et appoint).

Le solaire thermique

Fortement développées en France depuis les années 1980, les installations de production d'eau chaude sanitaire à partir de capteurs solaires (dites « installations solaires thermiques ») représentent en 2016 plus de 2 millions de m² installés en France. La taille de ce parc devrait doubler d'ici 2025 pour répondre aux objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique de 2015. Une installation solaire produit en moyenne entre 500 et 700 kWh/m²/an, soit l'équivalent de 50 à 70 L de pétrole « jaune » par an et par m² de panneaux solaires installés.

L'énergie solaire contribue à la réduction de la consommation des énergies fossiles (fioul, gaz, pétrole) épuisables dont l'utilisation participe au réchauffement climatique.

Élément spécifique de diagnostic

La production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable est de 333 GWh, soit environ 14% de la consommation d'énergie finale. Le bois bûche utilisé dans le résidentiel compte pour environ 2/3 de cette production.

Objectifs et contenu de l'action

- ⇒ Communiquer sur l'énergie bois et les bonnes conditions de son usage : bois sec, foyers fermés.
- ⇒ Intégrer le remplacement des foyers ouverts aux stratégies de rénovation.
- ⇒ Intervention d'Interbois Périgord au côté des politiques publiques pour participer à la structuration de la filière et pour attirer, accompagner quelques investisseurs potentiels.

Pilotage et moyens

Porteurs	Grand Périgueux/Conseil Départemental/EIE/SDE24 : primo-conseil EnR (Solaire thermique)
Référent CAGP	Direction : Stratégies territoriales Service : Urbanisme et DD
Partenaires financiers	ADEME
Partenaires techniques	CUMA, Interbois Périgord, CAUE24
Ressources	-
Budget	à préciser ultérieurement

Calendrier

A définir

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Valeur 2018	Objectif 2024	Producteurs
Consommation de bois énergie (GWh)	204	239	AREC/CD24

Priorité de l'action	++
Difficulté de mise en œuvre	+
Énergie économisée annuellement (GWh/an)	Sans objet
Émissions évitées annuellement (t CO ₂ /an)	50 000
Impact sur la qualité de l'air	+/- : attention à porter en réalisation
Point de vigilance	Veiller à l'impact de la filière forestière de production, en particulier à ne pas porter nuisance aux paysages (choix des essences).
Économies estimées	+ (en comparaison avec les énergies fossiles)
Rapport coût-efficacité	+